



RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE

FILASSISTANCE INTERNATIONAL

31 DECEMBRE 2022

Table des matières

Synthèse	5
Activité et résultats.....	5
Système de gouvernance.....	5
Profil de risques	6
A. Activité et résultats.....	8
a. Activité	8
1. Renseignement à caractère général	8
2. Responsables du contrôle des comptes	8
3. Actionnariat	8
4. Liste des filiales et participations.....	8
5. Faits marquants sur l'exercice 2022	9
6. Activités de la compagnie	10
b. Résultats de souscription.....	10
1. Analyse du chiffre d'affaires	10
2. Analyse du résultat	10
c. Résultats des investissements	10
1. Description du portefeuille d'actifs	10
2. Produits et charges générés par les investissements.....	11
d. Résultat des autres activités	11
B. Système de gouvernance.....	12
a. Informations sur le système de gouvernance	12
1. Organisation des pouvoirs	12
b. Exigence de compétence et d'honorabilité.....	15
1. Exigences spécifiques d'aptitudes, de connaissances et d'expertise	15
2. Processus permettant d'apprécier la compétence et l'honorabilité.....	16
c. Système de gestion des risques	16
1. Principes de gestion des risques.....	16
2. Cadre du dispositif de gestion des risques	16
3. Dispositif général de gestion des risques	17
d. Evaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA).....	18
1. Présentation du processus ORSA.....	18
2. Cadre du dispositif d'évaluation interne et prospective des risques et de la Solvabilité.....	19
3. Processus d'évaluation interne et prospective des risques et de la solvabilité	19
e. Système de contrôle interne et fonction de vérification de la conformité.....	20
1. Système de contrôle interne	20
f. Fonction d'audit interne	23
1. Cadre organisationnel.....	23
2. Indépendance et objectivité de la fonction audit interne.....	23

3.	Dispositif d'élaboration du plan d'audit annuel	24
4.	Bilan d'activité de l'année	24
g.	Fonction actuarielle.....	25
1.	La coordination du calcul des provisions techniques	25
2.	L'appréciation de la suffisance et de la qualité des données.....	25
3.	Le caractère approprié des méthodologies, modèles sous-jacents et Hypothèses	25
4.	Avis sur la politique de souscription	26
5.	Avis sur les dispositions en matière de réassurance	26
6.	Une participation au dispositif de gestion des risques.....	26
h.	Sous-traitance	26
1.	Politique de sous-traitance.....	26
2.	Cartographie des activités critiques ou importantes sous-traitées.....	27
C.	Profil de risque.....	27
a.	Risque de souscription	27
1.	Description.....	27
2.	Exposition au risque et mesures d'atténuation.....	28
b.	Risque de marché.....	29
1.	Description.....	29
2.	Politiques d'investissements, normes d'actif et surveillance.....	29
3.	Surveillance et reporting	29
c.	Risque de crédit	29
1.	Risque de crédit	29
2.	Le risque de contrepartie	29
3.	Atténuation des risques.....	30
d.	Risque de liquidité.....	30
1.	Description.....	30
2.	Exposition au risque et mesures d'atténuation.....	30
e.	Risque opérationnel	30
1.	Description.....	30
2.	Exposition au risque et mesures d'atténuation.....	31
f.	Autres risques importants	32
D.	Valorisation à des fins de solvabilité	32
a.	Actifs	32
1.	Principes de valorisation retenus	32
2.	Valorisation des actifs du bilan.....	33
b.	Passif	35
1.	Principes de valorisation retenus	35
2.	Méthodes et hypothèses	35
c.	Autres passifs.....	36

1. Principes de valorisation retenus	36
d. Méthode de valorisation alternative	37
E. Gestion du capital	37
a. Fonds propres	37
1. Objectifs et politique de gestion des fonds propres	37
2. Procédure de définition du plan moyen terme de gestion du capital.....	37
3. Description des éléments de Fonds Propres S2	37
b. Capital de solvabilité requis (SCR) et minimum de capital requis (MCR)	39
1. Méthode d'évaluation de l'exigence de capital	39
c. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée	39
d. Différence entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	39
e. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis.....	39
F. Annexe : QRT public (états de reporting quantitatifs).....	40
S.02.01.02 – Bilan (en €)	40
S.05.01.02 - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité (en €)	42
S.17.01.02 – Provisions techniques non-vie (en €).....	43
S.19.01.21 – Sinistres en non-vie (en €)	44
S.23.01.22 - Fonds propres (en €).....	46
S.25.01.22 - Capital de solvabilité requis (en €)	48
S.28.02.01 – Minimum de capital requis (activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non vie) (en €)	49

Synthèse

Filassistance International intervient sur le marché de l'assistance dans les domaines de l'assistance aux personnes et de l'assistance aux biens ainsi que sur le marché de la protection juridique. Elle intervient presque exclusivement en B to B to C.

Ses principaux partenaires sont des assureurs (notamment CNP Assurances et SwissLife), de bancassureurs, des institutions de prévoyance, des mutuelles, des courtiers.

L'évolution positive du chiffre d'affaires de Filassistance International en 2022 a confirmé les objectifs et la stratégie de l'entreprise. Celle-ci se traduit pour les années à venir par un plan de développement pluriannuel décliné dans son plan stratégique.

Chiffres clés de Filassistance International

	2021	2022	Variation
Chiffre d'affaires (k€)	50 968	52 460	2,9%
Résultat d'exploitation	8 098	7 328	-9,5%
Fonds Propres Eligibles à la couverture du SCR	45 467	43 385	-4,6%
SCR	20 590	23 289	13,1%
Taux de couverture du SCR	220,8%	186,3%	-34,48 pts

Activité et résultats

L'année 2022 a été marquée par une croissance du chiffre d'affaires de +2,9% qui retrouve le niveau de croissance moyen réalisée par Filassistance ces dernières années.

La charge de sinistre est revenue à la normale « post Covid » impactée par la reprise d'activité sur les plateaux d'assistance et également par l'inflation sur la prestation d'aide à la personne. Cela s'est traduit par un impact défavorable sur le PNA, atténué par une moindre charge en frais généraux.

L'activité commerciale en 2022, présente une hausse des appels d'offre dont certains à des niveaux de chiffres d'affaires conséquents.

Système de gouvernance

La direction générale de Filassistance International met en œuvre les orientations du conseil d'administration. Ces organes de gouvernance s'appuient sur les fonctions clés pour identifier et suivre la maîtrise des risques et la mise en œuvre des plans de remédiation éventuels.

Filassistance International met en œuvre les différents dispositifs de maîtrise des risques et les fait évoluer de façon qualitative pour assurer une gestion des risques optimale sur les différents segments (conformité S2, pilotage et maîtrise des risques opérationnels, gestion financière, ...).

Depuis la situation de crise sanitaire, Filassistance a particulièrement renforcé le pilotage de la continuité de son activité et de ses différents indicateurs de service et financiers.

Filassistance a également renforcé la surveillance de ses actifs et ses contrôles dans le cadre de marchés financiers volatiles ainsi que le pilotage de sa trésorerie.

Filassistance International s'appuie également sur le processus ORSA qui constitue un élément important de pilotage

de son besoin en capital dans le cadre des activités de l'entreprise.

Profil de risques

Le risque de souscription non-vie est le principal risque de Filassistance International. Le capital de solvabilité requis pour ce risque représente près de 71,5% du besoin en capital S2 avant diversification.

En 2022, le profil de risques de Filassistance International n'a pas changé et n'a pas subi d'orientation particulière. Le suivi du risque de souscription encadré par la politique de souscription est un élément essentiel de la gestion des risques au sein de Filassistance. Il est encadré par le comité d'engagement hebdomadaire et le comité de surveillance de portefeuille trimestriel qui permettent le suivi et l'analyse des risques techniques ainsi que la validation des engagements pris en termes de tarification.

Filassistance a mené des renégociations tarifaires pour certains contrats dont le résultat technique était en deçà du seuil établi.

Filassistance a poursuivi le pilotage strict de ses actifs dans une période avec un suivi spécifique de son niveau de trésorerie. En effet l'entreprise s'assure régulièrement de l'adéquation du niveau de trésorerie avec ses engagements. Dans ce cadre Filassistance a défini un seuil d'alerte de son niveau de trésorerie. A fin décembre 2022, cet indicateur se situe à un niveau très satisfaisant (trois fois supérieur à son niveau d'alerte).

Filassistance s'assure également de l'adéquation de ses actifs. L'allocation de ses actifs est pilotée dans le cadre des normes définies avec CNP Assurances. En novembre 2022, Filassistance a mené une analyse en lien avec la sensibilité à la crise ukrainienne. Cette étude a confirmé la non-exposition de Filassistance aux marchés russe et ukrainien.

Enfin, Filassistance a renforcé son contrôle permanent en intégrant un dispositif de contrôles « clé ». En 2022, dans le cadre de la campagne de contrôle interne 179 contrôles ont été auto-évalués dont 19 sur le dispositif clé. Des plans de remédiation sont ouverts à la fois en couverture des contrôles défaillants ainsi qu'en correction des incidents détectés. L'ensemble de ces éléments fait l'objet d'un suivi par le contrôle interne de Filassistance et du Groupe via des reporting trimestriels, d'un comité de risque opérationnel et de contrôle interne (CROCI) deux fois par an.

Filassistance intègre dans le pilotage de son dispositif de contrôle interne le référentiel des « risques Groupe » défini par CNP Assurances en lien avec La Banque Postale.

Depuis fin 2021, Filassistance a répondu à plusieurs audits (audit Groupe ou audit Filassistance) qui ont notamment concerné la sécurité des systèmes d'information. Filassistance a également mandaté un audit lutte anti-fraude et corruption qui a débuté en octobre 2022.

L'ensemble des recommandations prioritaires de ces audits font l'objet de plans d'actions suivis avec la direction de l'audit Groupe CNP Assurances.

Valorisation des actifs et des passifs

La valorisation des actifs et des passifs du bilan prudentiel de Filassistance International est encadrée par une politique de valorisation et une politique de provisionnement validées par le conseil d'administration. Les principales méthodes et hypothèses retenues sont présentées dans la section D.

A l'actif, cette valorisation s'appuie dès que cela est pertinent sur la valorisation réalisée dans le cadre de la constitution du bilan IFRS, bilan qui rentre dans le périmètre d'audit annuel des commissaires aux comptes du groupe CNP Assurances.

Taux de couverture du capital de solvabilité requis (*solvency capital requirement* ou SCR)

Le taux de couverture Solvabilité 2 du SCR de Filassistance International est de 186,3% au 31 décembre 2022 en baisse de plus de 34 points par rapport à fin 2021. Cette dégradation s'explique d'une part, par la baisse des fonds propres éligibles qui passent de 45,5M€ à 43,4M€ et d'autre part, par l'augmentation d'environ 2,7M€ du capital de solvabilité requis de l'entreprise.

En effet, la hausse du capital de solvabilité requis est principalement expliquée par les évolutions suivantes :

- Une augmentation de 1,2M€ du SCR de souscription non-vie, en lien avec l'augmentation du volume sous risque de réserves
- Une hausse du SCR de contreparties de 0,4M€ en lien avec la hausse des créances dues depuis plus de 3 mois
- Une baisse de l'ajustement pour impôts différés de 1,1M€ en lien avec les moins-values latentes sur les actifs

Le taux de couverture du MCR de Filassistance International est ainsi de 644 % au 31 décembre 2022.

A. Activité et résultats

a. Activité

1. Renseignement à caractère général

Dénomination, siège social, n° RCS et code APE

FILASSISTANCE INTERNATIONAL
108, Bureaux de la Colline
92213 SAINT-CLOUD Cedex4

433 012 689 RCS Nanterre – APE : 6512 Z

Forme juridique

Filassistance International, Société Anonyme, entreprise régie par le Code des assurances, au capital de 4 100 000 €.

Législation

Filassistance International est placée dans le champ d'intervention de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS CEDEX 09) par laquelle s'exerce le contrôle de l'État sur l'ensemble de la profession de l'assurance.

2. Responsables du contrôle des comptes

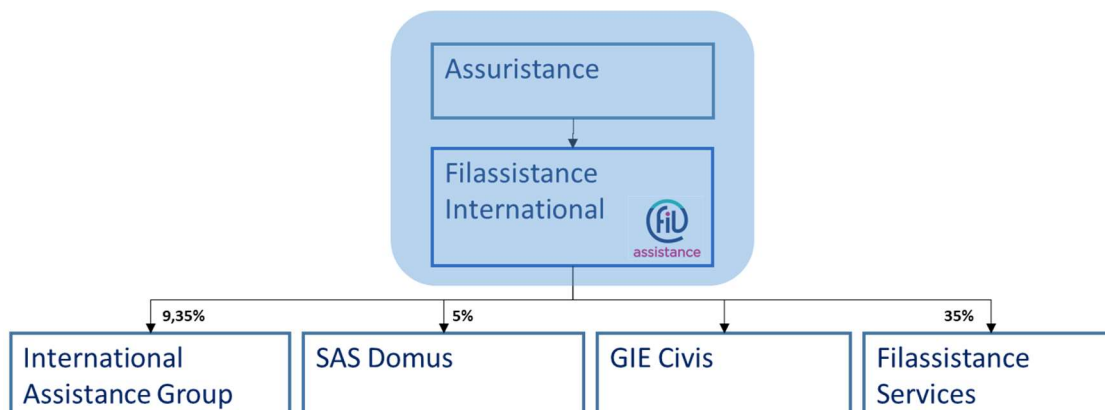
Commissaires aux comptes de Filassistance International	Date début du premier mandat	Date d'expiration du mandat
Mazars		
61 rue Henri Regnault – Tour Exaltis 92 400 Courbevoie représenté par M. Jean Claude Pauly	Exercice 1998	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2024

3. Actionnariat

Filassistance International est une société anonyme régie par le Code des assurances, sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), détenue à 100% par la société ASSURISTANCE SAS, société holding au sens de l'article 212 de la Directive 2009/138/CE, elle-même détenue à 100 % par CNP ASSURANCES SA.

4. Liste des filiales et participations

Filassistance International détient une participation dans le GIE Civis qui est constituée sans capital, ce qui explique l'absence de pourcentage de participation pour le lien concerné. Elle détient par ailleurs des participations minoritaires dans SAS Domus, dans International Assistance Groupe et dans Filassistance International Services



5. Faits marquants sur l'exercice 2022

En 2022, Filassistance a mené et a poursuivi différentes actions sur ses deux axes prioritaires dans une vision stratégique de développement de l'entreprise.

Filassistance a continué de prioriser le mouvement de digitalisation initié en 2020 et 2021 et a poursuivi ses projets de transformation. Ils impactent les processus métiers, les outils et l'offre de service de Filassistance.

Le second axe stratégique, axé sur le développement commercial et la maîtrise des indicateurs financiers, reste un enjeu prioritaire. Filassistance a ainsi poursuivi le renforcement de sa relation commerciale avec ses principaux partenaires. La systématisation des comités de pilotage entre Filassistance et ses partenaires à fort enjeu permet d'identifier les axes de développement et d'optimisation de l'offre afin de mieux répondre aux besoins des clients dans un marché qui reste difficile et à la recherche de la maîtrise des coûts d'assurance.

Dans le cadre de son activité commerciale, Filassistance a défini un plan de renforcement de son équipe commerciale avec des outils d'aide à la constitution d'offres permettant une efficacité dans le processus de souscription.

Par ailleurs, l'environnement inflationniste constaté au second semestre 2022, s'est traduit par l'augmentation du coût de la prestation d'aide à la personne.

L'année 2022 a également été marquée par la poursuite du renforcement du dispositif de gestion des risques opérationnels sur l'ensemble de l'entreprise :

- Une refonte de la cartographie des risques a été mise en œuvre au T1 2022 afin d'intégrer la notion de « contrôles et risques clés » dans la démarche, conformément aux attentes du Groupe,
- Ces travaux ont été réalisés par le biais de fusions et consolidations qui ont permis de rationaliser le dispositif. Le nombre de contrôles est passé de 232 à 179 (soit -23%) et le nombre de risques de 222 à 175, ce qui a permis de mettre en place le dispositif clé. Les risques et contrôles clés représentent 10% de la cartographie de Filassistance et sont évalués par l'encadrement exécutif.

Filassistance a mené en juin 2022 une campagne de contrôles unique intégrant le dispositif clé qui aura vu tous les contrôles et tous les risques évalués.

Les certifications des contrôles ont été réalisées sur un tiers du dispositif clé par les équipes risques de CNP Assurances. La cotation de l'ensemble des risques a été revue au T2 2022 afin de prendre en compte l'ensemble des événements et résultats de l'année. Par ailleurs, le contrôle interne a déployé l'ensemble de la cartographie des risques RGPD en lien avec le métier et celui-ci s'est accompagné du renforcement des contrôles concernant la direction conformité.

Enfin, en juillet dernier, CNP Assurances annonçait, le rachat de la participation de 34% de Swiss Life France au capital de la holding Assurance, qui détient Filassistance International, pour en devenir son unique associé.

La transaction s'accompagne de la poursuite du partenariat commercial entre Swiss Life France et Filassistance International.

6. Activités de la compagnie

Filassistance International intervient sur le marché de l'assistance dans les domaines de l'assistance aux personnes et de l'assistance automobile ainsi que sur le marché de la Protection Juridique. Son offre de services est distribuée dans un schéma B to B to C. Les principaux partenaires sont constitués d'assureurs (notamment CNP Assurances et SwissLife), de bancassureurs, d'institutions de prévoyance, de mutuelles, de courtiers.

b. Résultats de souscription

1. Analyse du chiffre d'affaires

En 2022, le chiffre d'affaires de Filassistance International s'élève à 52,5 M€ en hausse de 2,9% par rapport à 2021. Cette évolution est essentiellement portée par l'environnement hors actionnaires malgré la perte de chiffre d'affaires de 1,3 M€ sur les run-off et des affaires résiliées pour 0,5 M€.

Filassistance a poursuivi un pilotage détaillé de son portefeuille de contrat afin de mettre en place les augmentations tarifaires nécessaires sur les contrats à forte sinistralité.

2. Analyse du résultat

Le résultat d'exploitation de Filassistance s'élève à 7,3 M€ en baisse de 0,8M€ (-9.5%) par rapport à 2021 (8,1M€). L'augmentation du chiffre d'affaires de l'ordre de 2,9% est compensée par une hausse de la charge de sinistres de 2,3M€ accentuée par une reprise de l'activité « post Covid » et la hausse du coût des prestations d'aide à la personne. Le S/P est en hausse de 4,1 points pour atteindre 32,9%.

	2021	2022	Variation
Chiffre d'affaires (k€)	50 968	52 460	2,9%
Résultat d'exploitation	8 098	7 328	-9,5%
Résultat avant impôt	7 313	6 742	-7,8%

Le résultat avant impôts s'élève ainsi à 6 742 K€, en baisse de 7,8% par rapport à 2021.

c. Résultats des investissements

1. Description du portefeuille d'actifs

Le portefeuille d'actif est constitué majoritairement de produit de taux, soit plus de 95% des placements à fin décembre 2022.

La valeur des placements (comprenant obligations, fonds et trésorerie) au 31 décembre 2022 s'élève à 55,7 M€ (valeur boursière). Par ailleurs le volume de trésorerie à fin 2022 est de 8,7 M€.

La composition du portefeuille de Filassistance International est présentée dans le tableau ci-dessous (pour les fonds) :

Répartition des investissements financiers en fin d'exercice (valeur d'achat)	Fin décembre 2022	Fin décembre 2021
Désignation		
Obligations	74%	73%
FCP Actions	1,2%	1,2%
FCP Taux	21,9%	22,6%
FCP Mixte	3%	3%
Total Général	100%	100%

2. Produits et charges générés par les investissements

Le résultat financier 2022 atteint 0,4 M€ pour une valeur des placements de 55,7 M€ à fin 2022. Le résultat financier augmente principalement du fait d'une hausse des revenus sur obligations en 2022 et d'une plus forte plus-value sur cessions en 2022 par rapport à 2021.

d. Résultat des autres activités

Filassistance International n'a pas eu d'autres produits et dépenses sur la période.

B. Système de gouvernance

a. Informations sur le système de gouvernance

1. Organisation des pouvoirs

La structure de gouvernance adoptée par Filassistance International répartit les pouvoirs entre le conseil d'administration, qui détermine les orientations de l'activité et veille à leur mise en œuvre, et la direction générale.

1.1. Le conseil d'administration

Le Conseil d'Administration de la société est composé de 3 membres. Il est présidé par le Président Directeur Général.

Le conseil d'administration de Filassistance International est assisté par un comité d'audit et des risques composé de 2 membres.

Ce rapport, relatif à l'exercice 2022 a été approuvé par le conseil d'administration le 23 mars 2023.

1.1.1. Principales missions et responsabilités du conseil d'administration :

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'Actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'Administration se réunit au minimum 2 fois par an. Il arrête les comptes annuels de Filassistance International et veille à la qualité et la fiabilité de l'information, en particulier l'information financière donnée aux actionnaires et aux parties prenantes. Le conseil s'assure également de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et des risques. Ces trois missions sont assurées conjointement avec la direction générale, chargée de la préparation des différents sujets et de l'élaboration de propositions qu'il soumet à l'approbation et au contrôle du conseil.

Le conseil valide le rapport ORSA, les rapports de risques (RSR, actuariel) et le présent rapport sur la solvabilité et la situation financière.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

1.1.2. Le président du conseil d'administration

Le Conseil d'Administration de Filassistance International élit parmi ses membres un Président, et fixe la durée de son mandat, qui ne peut pas excéder celle de son mandat d'Administrateur. Il est rééligible.

Le Président représente le Conseil d'Administration.

Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée Générale et exécute ses décisions. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

1.1.3. Le directeur général

Le Conseil d'Administration de Filassistance International a décidé d'opter pour le régime unifié entre Présidence et Direction Générale et a nommé, dans les conditions légales et statutaires, un Président Directeur Général.

Le Président Directeur Général est investi des « ... pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société sous réserve que l'acte entre dans l'objet social et ne soit pas réservé à l'Assemblée Générale des actionnaires ou au Conseil d'Administration. »

Le Président Directeur Général de Filassistance International n'est pas lié à la société par un contrat de travail.

Conformément à la réglementation dite « Solvabilité 2 » et aux statuts de la société, la société est dotée des deux

personnes physiques, en charge de la direction effective de l'entreprise (articles L.322-3-2 et R.322-168 du Code des assurances).

Outre le Président Directeur Général, la société dispose depuis le 1^{er} janvier 2016 d'un Directeur Général Délégué (DGD) qui a de plein droit le statut de dirigeant effectif, cette possibilité est permise par l'article 20.4 des statuts de la société.

En application des dispositions de l'article L.225-51-1 du Code de commerce et de l'article 20.4 des statuts de la société, le Conseil d'administration a décidé de maintenir le cumul des fonctions de Présidence et de Direction Générale et d'approuver la désignation d'un Directeur Général Délégué.

En accord avec le Président Directeur Général, le Conseil d'administration accorde au Directeur Général Délégué le pouvoir d'intervenir conjointement avec la Direction Générale dans toute décision significative de l'entreprise, avant que cette décision ne soit mise en œuvre, et plus particulièrement dans les domaines suivants :

- Gestion financière de la société,
- Mise en place d'offres ou contrats requérant une extension de l'agrément de la société,
- Embauche et licenciement des membres du comité de direction,
- Choix des responsables des fonctions clés,
- Communication externe.

Vis-à-vis des tiers, le Directeur Général Délégué a les mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

2. Les fonctions clés

Conformément à l'article L.354-1 du Codes des Assurances, Filassistance International dispose de 4 fonctions clés. Les fonctions clés gestion des risques et vérification de la conformité sont rattachées à la direction générale. Les autres fonctions clés (actuariat, audit) sont externalisées auprès du groupe CNP Assurances.

La fonction gestion des risques, qui fait l'objet d'un développement plus bas dans la section B3, est portée par le responsable de la gestion des risques, en charge de l'animation du dispositif de gestion des risques de Filassistance International. Elle a pour objectif de garantir l'exhaustivité du suivi des risques et l'efficacité du dispositif de surveillance ; de décliner le cadre de la prise de risques au travers, par exemple, de la politique de souscription ; et de porter un avis préalable sur les décisions impactant significativement le profil de risques avec le principe du double regard.

La fonction de vérification de la conformité, qui fait l'objet d'un développement plus bas dans la section B5, est portée par le directeur juridique et conformité de Filassistance International. Elle identifie, évalue et prévient les risques de non-conformité et délivre ses conseils notamment dans les domaines de : déontologie professionnelle et éthique (confidentialité, lutte contre la corruption) ; protection de la clientèle (en particulier, connaissance client, devoir de conseil, information de la clientèle, traitement des réclamations) ; pratiques commerciales (en particulier, publicité et documentation commerciale, règles de commercialisation des contrats) ; conformité des produits et contrats ; lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ; lutte contre la fraude externe et interne.

La fonction actuarielle, qui fait l'objet d'un développement plus bas dans la section B7, est exercée par délégation par la direction technique de CNP Assurances. Ses activités comprennent entre autres la coordination du calcul des provisions techniques ; l'émission d'avis sur la politique de souscription et les dispositions en matière de réassurance ; et une participation au dispositif de gestion des risques.

La fonction d'audit interne, qui fait l'objet d'un développement plus bas dans la section B6, est déléguée à la Direction de l'audit interne de CNP Assurances. Elle évalue, dans le cadre de ses missions, la conception et l'efficacité des processus de gestion des risques et de contrôle mis en œuvre sur les activités ou les processus considérés. Elle émet des recommandations pour en améliorer la qualité et la conformité. Elle contribue également à la préparation du plan d'audit de Filassistance International.

3. Systèmes de délégation

Le système de délégations de pouvoir de Filassistance International repose sur une délégation opérée par le président directeur général. Il transfère une partie de ses pouvoirs et responsabilités aux directeurs lui étant rattachés, parmi lesquels figurent en 1^{er} lieu le directeur général délégué et les membres du comité de direction.

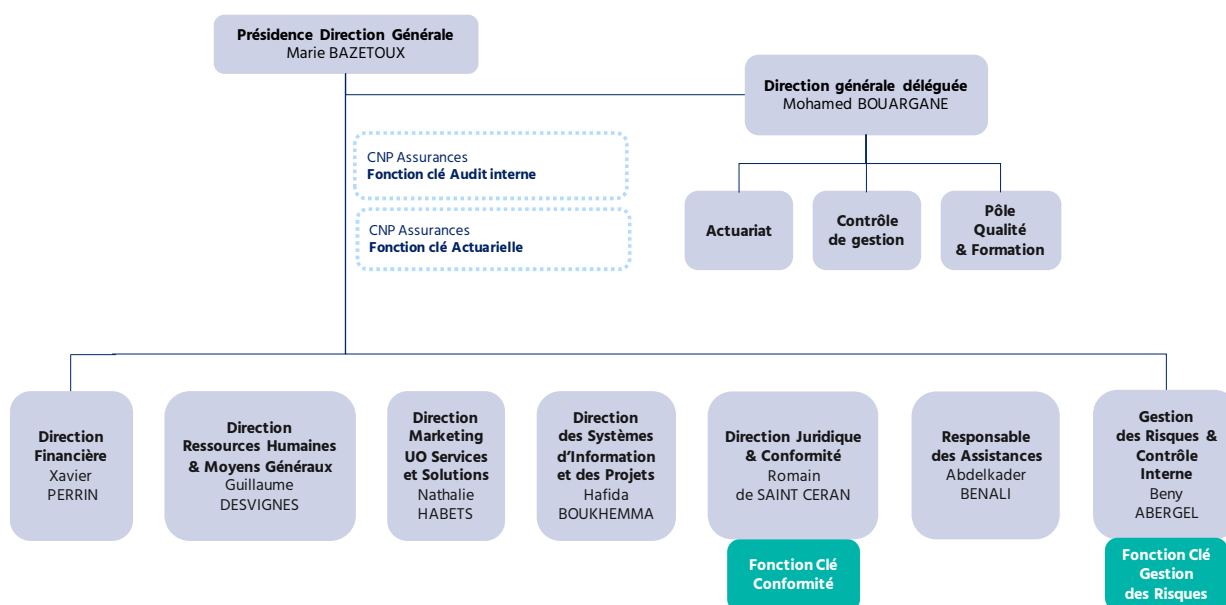
Les délégations de pouvoirs permettent de répondre à :

- des besoins d'organisation
- des besoins opérationnels
- des exigences de sécurité : en particulier en formalisant les limites du délégataire

Le système de délégations de pouvoir participe au bon fonctionnement de la gouvernance et à son contrôle.

4. Organigramme de la compagnie

La société est représentée par son Président Directeur Général et son Directeur Général Délégué. L'organigramme ci-dessous illustre l'organisation fonctionnelle de Filassistance International.



5. Changement important du système de gouvernance survenu sur la période

Pas de modification du système de gouvernance durant la période.

5.1. Dispositif de rémunération

5.1.1. Principes de la politique de rémunération applicable aux salariés de Filassistance International

S'agissant des salariés, la rémunération est définie en fonction de la classification et le salaire minimum de chaque catégorie prévue par la Convention Collective Nationale des sociétés d'assistance. Elle inclut pour certaines catégories et fonctions, une part variable déterminée en fonction de l'atteinte des objectifs fixés.

❖ Un salaire fixe

Le salaire fixe rémunère les missions permanentes du poste en fonction des responsabilités et des compétences. Il peut évoluer suite :

- à une mesure générale dans le cadre de la négociation annuelle
- à une mesure individuelle d'augmentation qui intervient sur proposition du management, en lien avec l'entretien annuel d'appréciation
- au changement de catégorie pour les chargés d'assistance en lien avec leur ancienneté

❖ Un système de rémunération variable

La part variable rémunère les performances et objectifs en fonction des réalisations individuelles et collectives. Elle contribue à la déclinaison des orientations stratégiques et est un levier de management pour motiver et reconnaître les meilleurs contributeurs. Elle favorise ainsi la culture autour des objectifs annuels centrés sur la performance.

L'éligibilité d'une rémunération à une part variable est déterminée en fonction du métier exercé et des responsabilités du poste.

❖ Une rétribution variable collective : intéressement, participation

Des dispositifs d'intéressement et de participation existent au sein de Filassistance International, ils permettent de partager les résultats, de développer le sentiment d'appartenance à l'entité et d'inciter au travail collectif.

5.1.2. Dispositif de rémunération des mandataires sociaux

Les administrateurs de Filassistance International ne perçoivent pas de jetons de présence conformément aux politiques internes de CNP Assurances et SwissLife qui écartent ce type de rémunération pour leurs salariés titulaires d'un mandat d'administrateur.

b. Exigence de compétence et d'honorabilité

1. Exigences spécifiques d'aptitudes, de connaissances et d'expertise

1.1.1. Administrateurs et dirigeants effectifs

Le comité des rémunérations et des nominations du groupe CNP Assurance s'assure que les administrateurs disposent collectivement des connaissances et de l'expérience appropriées à l'exercice des responsabilités dévolues au conseil d'administration d'une entreprise d'assurance, à savoir, des compétences en matière de marchés de l'assurance et de marchés financiers, de stratégie de l'entreprise et de son modèle économique, de son système de gouvernance, d'analyse financière et actuarielle et d'exigences législatives et réglementaires applicables à l'entreprise d'assurance.

S'agissant des dirigeants effectifs dont la nomination est requise par le conseil d'administration, le comité des rémunérations et des nominations du groupe CNP Assurances est chargé d'examiner les dossiers de candidatures et d'émettre un avis sur la base d'un dossier d'honorabilité et de compétence attestant que le candidat dispose de l'aptitude, des connaissances et de l'expertise du candidat pour diriger de manière effective l'entreprise.

1.1.2. Fonctions clés

Les qualifications, compétences, aptitudes et expériences professionnelles nécessaires à l'exercice de la fonction clé

sont examinées au regard :

- des diplômes obtenus
- des formations spécifiques à Solvabilité 2
- des expériences professionnelles dans le secteur de l'assurance ou dans d'autres secteurs financiers ou encore dans d'autres entreprises ou organismes. Une expérience dans le secteur de l'assurance est privilégiée. Une expérience professionnelle significative de l'ordre de dix ans. Dans tous les cas il est procédé à un examen attentif des tâches et missions qui lui ont été confiées lors de ses précédentes expériences professionnelles
- des compétences transversales (vision globale, capacité d'analyse et de synthèse, capacité de vulgarisation, pédagogie...)
- des aptitudes comportementales (autorité, management, sens des responsabilités...)
- de l'honorabilité

2. Processus permettant d'apprécier la compétence et l'honorabilité

Les qualifications, connaissances et expériences des collaborateurs sont vérifiées lors de leur embauche (copie des diplômes demandées, validation des connaissances et des expériences par des entretiens avec la Direction des Ressources Humaines, avec le responsable hiérarchique et éventuellement avec le PDG et le DGD pour les fonctions importantes).

Les compétences sont mises à jour et développées dans le cadre du plan de formation annuel alimenté par les souhaits de formation exprimés par les salariés et leurs responsables et formalisés à l'occasion des entretiens d'évaluation.

D'autre part, conformément aux orientations de l'EIOPA, l'honorabilité des personnes exerçant une « fonction clé » est appréciée par l'obtention d'un casier judiciaire (ou tout document officiel équivalent) vierge d'un certain nombre de crimes et délits comme banqueroute, escroquerie, abus de confiance.

Conformément à l'instruction n°2018-I-09 de l'ACPR, les nominations et renouvellements des 4 responsables fonctions clés donnent lieu à notification à l'ACPR.

En outre, conformément aux exigences du groupe CNP assurances, toute désignation d'un responsable fonction clé chez Filassistance International fait nécessairement l'objet d'une étude préalable et d'une validation au sein du comité compétences et honorabilité (COCH) du groupe CNP Assurances.

c. Système de gestion des risques

1. Principes de gestion des risques

Au cœur de la directive prudentielle Solvabilité 2, le pilier 2 exige des compagnies d'assurances de mettre en place un système de gestion des risques et notamment de réaliser une évaluation interne et prospective des risques et de la solvabilité.

Dans ce cadre Filassistance International a mis en place une démarche de gestion des risques adaptée en application du principe de proportionnalité. Cette démarche a pour objectif de sécuriser la prise de décision et les processus de l'entreprise avec la mobilisation des collaborateurs pour la maîtrise des risques afin de préserver la valeur de la société.

Filassistance International définit une politique de gestion des risques qui a pour objet de décrire le cadre et le processus de cette gestion. Elle est validée par le conseil d'administration.

2. Cadre du dispositif de gestion des risques

Le dispositif de gestion des risques s'inscrit dans le cadre plus large du dispositif global de contrôle, dont les principaux acteurs sont, au plus haut niveau de l'entreprise, le conseil d'administration, son comité d'audit et des risques et la direction générale.

La fonction gestion des risques assure et anime la gestion des risques au sein de l'entreprise et des métiers qui la composent.

3. Dispositif général de gestion des risques

3.1. Activités et processus de gestion des risques

Filassistance International identifie les principaux risques auxquels elle fait face en définissant une cartographie de ces risques dans le cadre notamment des activités de contrôle interne.

Par ailleurs le processus de gestion des risques est organisé comme suit :

- Le Conseil d'administration définit les orientations stratégiques en matière de gestion des risques et valide l'appétence aux risques et ses déclinaisons annuelles.
- La Direction Générale est responsable du dispositif de gestion des risques.
- Le Comité des Risques interne pilote le dispositif. Le comité se réunit trimestriellement.
- La gestion des risques s'appuie sur le dispositif général de contrôle organisé sur plusieurs niveaux :
 - des contrôles de premier niveau, que chaque direction opérationnelle ou fonctionnelle a l'obligation de mettre en place et qui visent à maîtriser les risques relevant de son domaine de compétences. Le dispositif de gestion des risques opérationnels (gestion des incidents et contrôle permanent) est désormais en production : il s'assure de l'identification des risques et de leur couverture ainsi que du suivi des plans de remédiation mis en place dans ce cadre.
 - un deuxième niveau de contrôle couvrant les exigences de Solvabilité 2 sur les fonctions clés (gestion des risques, conformité et actuarielle). Le contrôle permanent et la gestion des incidents sont gérés dans l'outil Groupe et son utilisation par les métiers est mise en place sur l'ensemble des périmètres de l'entreprise. Le contrôle interne anime l'ensemble du dispositif (évaluation des risques et contrôles, gestion des incidents, formation, accompagnement des métiers, suivi des plans d'actions, ...)
 - un troisième niveau de contrôle assuré par la fonction clé audit interne

3.2. Gouvernance

3.2.1. La comitologie

Filassistance International a mis en place différents comités dans le cadre de la maîtrise des risques. Le comité des risques (trimestriel) est ainsi notamment chargé de la surveillance globale des risques. Les risques de souscription et de renouvellement quant à eux sont gérés dans le cadre du comité d'engagement qui se réunit de façon hebdomadaire. Le suivi de la sinistralité des portefeuilles de contrats est assuré au niveau du comité de surveillance du portefeuille qui se réunit tous les trimestres.

Par ailleurs un comité risques opérationnels et contrôle interne est mis en place. Il a pour but le suivi des résultats du contrôle permanent et de la gestion des risques opérationnels

Au niveau du groupe CNP Assurances, Filassistance International peut être amenée à présenter, dans le cadre des dispositions de la politique de souscription, des dossiers de tarification en comité d'engagements groupe. Par ailleurs, Filassistance International peut être amenée à présenter en lien avec les demandes du groupe un état des risques techniques au Comité Technique des Métiers d'Assurance.

3.2.2. Suivi des risques opérationnels

L'organisation générale du dispositif de gestion des risques opérationnels de Filassistance International est adaptée à la nature des risques, à la complexité des opérations (opérations d'assistance principalement), ainsi qu'à la taille de Filassistance International, selon le principe de proportionnalité.

Les directions opérationnelles (Business Unit, fonctions supports) sont responsables de la maîtrise des risques opérationnels. Elles mettent en place le dispositif de gestion des risques en déclinant les méthodes et outils définis par Filassistance International.

Le contrôle interne assure la cohérence globale (méthodes, vision consolidée) du dispositif et anime l'ensemble du dispositif auprès des métiers et met en place les reporting vers la fonction gestion des risques, la direction générale et le groupe CNP Assurances.

Le contrôle interne assure en particulier :

- La cohérence globale du dispositif de gestion des risques opérationnels
- La collecte et l'analyse des incidents
- L'animation du dispositif auprès des métiers (suivi des actions de remédiation, ...)
- Le lancement des campagnes d'autoévaluation et l'analyse des résultats
- La cotation des risques résiduels
- Le déploiement du dispositif à l'ensemble des métiers de l'entreprise et des processus sous-jacents
- La relation avec le groupe CNP Assurances afin de garantir la cohérence du dispositif avec les normes du Groupe
- L'établissement des reporting en lien avec la gestion des risques opérationnels

3.3. Normes et politiques

La gestion des risques dans le respect des directives solvabilité 2 est régie par des politiques. L'ensemble des politiques ont fait l'objet d'une validation durant les différents conseils d'administration de l'année 2022, parmi lesquelles on distingue notamment :

- La politique de gestion des investissements,
- La politique ALM et gestion du risque de liquidité,
- La politique de valorisation des actifs et des passifs autres que les provisions techniques,
- La politique de souscription
- La politique de réassurance

3.4. Reporting

De manière annuelle, Filassistance International produit le rapport ORSA.

d. Evaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)

1. Présentation du processus ORSA

Le processus ORSA est un processus continu de gestion des risques coordonnant et consolidant l'ensemble des processus relatifs à l'identification, la quantification, la gestion, le pilotage et l'information des risques. Il vise à permettre :

La mise en œuvre d'une stratégie de risque au moyen d'une part de la définition, de la mise en œuvre et du suivi des politiques de gestion des risques (notamment souscription et investissement) et d'autre part d'analyses d'impacts préalables à toute prise de décision stratégique susceptible d'affecter le profil de risque, parmi lesquelles :

- Des décisions stratégiques courantes pour lesquelles l'ORSA est pris en compte :
 - A un niveau « macro » : les définitions du cadre de projection, du plan moyen terme de gestion du capital, de l'allocation stratégique des actifs et des couvertures financières sont réalisées dans le cadre du processus de projection ORSA et sont basées notamment sur une analyse d'impact ORSA

- A un niveau plus fin : les lancements de produits, évolutions de produits, réponses à appel d'offres sont décidées notamment sur base d'une analyse de rentabilité rapportée au capital ORSA. Les décisions d'investissements prennent également en compte l'impact sur le capital ORSA des produits financiers.
- Des décisions stratégiques ponctuelles, ou tout événement impactant significativement le profil de risque de Filassistance International tel que des acquisitions ou cessions d'activité assurantielle et le lancement de nouvelles activités ou de nouveaux produits majeurs
- Le respect permanent de l'appétence aux risques au moyen d'un suivi régulier de l'activité au travers d'indicateurs de risques et de revues d'activités. Les résultats de ce processus ORSA sont synthétisés dans le rapport ORSA sur une base annuelle.

2. Cadre du dispositif d'évaluation interne et prospective des risques et de la Solvabilité

Le conseil d'administration de Filassistance International a défini et formalisé son appétence aux risques qui gouverne l'ensemble du dispositif d'évaluation interne et prospective des risques et de la solvabilité de Filassistance International.

Cette appétence se traduit par la nécessité que le besoin en capital ne conduise pas à un taux de couverture du SCR inférieur à un certain seuil en cas de réalisation d'aléas défavorables sur l'ensemble des principaux facteurs de risques.

Le besoin global de solvabilité (ci-après BGS) est défini comme le niveau de capital permettant de respecter l'appétence aux risques à l'horizon du plan stratégique. Les aléas défavorables pris en compte cumulent des stress sur les principaux facteurs de risques financiers, techniques et opérationnels auxquels Filassistance International est exposé. Sur les facteurs de risques financiers, le calibrage des stress vise à définir des niveaux absolus de stress afin d'apporter de la stabilité, indispensable pour le pilotage à moyen terme de la solvabilité de Filassistance International.

Le calibrage du stress technique se base sur du jugement d'experts.

Les facteurs de risques considérés dans l'évaluation intègrent des facteurs de risques propres à Filassistance International au-delà de ceux retenus dans le cadre réglementaire.

Le BGS intègre les prévisions macro-économiques et les perspectives de développement des activités de Filassistance International définies sur l'horizon des projections. Son niveau est obtenu par le calcul des éléments de couverture et des éléments de besoin en capital réglementaire les plus défavorables sur l'horizon des projections suite à l'application des scénarios de stress. D'un point de vue calculatoire, le niveau du Besoin Global de Solvabilité est déterminé de la manière suivante :

- Chacun des risques principaux auxquels est soumis l'entreprise fait l'objet d'un calibrage de niveau choqué ;
- Les chocs sont ensuite appliqués sur le scénario central de projection du Business Plan, sur chaque année de projection.

L'ensemble des risques présentés dans la nomenclature des risques ne donne pas nécessairement lieu à la détermination d'une charge en capital dans le cadre des calculs de Besoin Global de Solvabilité.

Un excédent ou un déficit est ensuite déterminé par différence entre le BGS et le capital disponible à date. En cas d'excédent, l'appétence aux risques de Filassistance International est respectée à l'horizon du plan stratégique. En cas de déficit des mesures adéquates sont envisagées afin d'atteindre le taux de couverture cible.

Ainsi l'évaluation du BGS intègre de manière prospective les risques propres à Filassistance International par la prise en compte de son plan d'affaires et de l'appétence aux risques à l'horizon du plan. Le budget de risques alloué à l'ensemble des activités de l'entreprise, correspond au montant de ses fonds propres. L'évolution du budget de risques est fonction de la politique de distribution des dividendes qui est décidée par les actionnaires de Filassistance International.

3. Processus d'évaluation interne et prospective des risques et de la solvabilité

Chaque année, lors de l'élaboration du budget (de septembre à octobre), s'inscrivant dans le processus de planification stratégique, l'évaluation est établie sur la base du cadre d'appétence aux risques définie par le conseil d'administration.

Elle fait l'objet d'un rapport validé par le conseil d'administration.

Dans les cas exceptionnels de modification du profil de risque ou d'orientation stratégique, il peut être décidé d'effectuer une nouvelle campagne d'évaluation interne et prospective des risques et de la solvabilité. Ci-dessous, la liste non exhaustive d'éléments susceptibles de déclencher une nouvelle évaluation :

- Changement majeur dans les orientations stratégiques remettant en cause les indicateurs de risques
- Modification notable de la structure du portefeuille d'actifs ou des passifs
- Modification du contexte macro-économique
- Changement significatif de la réglementation

e. Système de contrôle interne et fonction de vérification de la conformité

1. Système de contrôle interne

1.1. Description générale de la politique de contrôle interne

Les principaux acteurs de la gestion des risques et du contrôle interne sont, au plus haut niveau de la société, le Conseil d'Administration, son comité d'audit et des risques et la direction générale.

Le dispositif de contrôle interne tel qu'il existe aujourd'hui dans les différentes directions de Filassistance International, permet le suivi de la maîtrise du risque opérationnel tant par les moyens humains (contributeurs) que par un outil informatique de gestion des risques opérationnels (Nomos) mis à disposition par le groupe CNP Assurances

1.2. Dispositif de contrôle permanent

Le dispositif de contrôle permanent est animé par le Contrôle Interne rattaché au Responsable de la Gestion des Risques. Ce dispositif consiste en une démarche continue de coordination auprès des métiers et d'évaluation des contrôles et des risques au sein des processus d'activité.

Il repose sur deux éléments essentiels :

- Le **référentiel des processus** incluant la description de l'enchaînement des activités pour chaque direction/service.
- La **nomenclature des risques opérationnels** de l'entreprise mettant en exergue les principaux risques sur lesquels le contrôle interne intervient en priorité. Une refonte de la cartographie des risques a été mise en œuvre au T1 2022 afin d'intégrer la notion de « contrôles et risques clés » dans la démarche, conformément aux attentes du Groupe.

Le dispositif mis en place permet d'obtenir une évaluation annuelle de la maîtrise des risques unitaires des processus. Il s'appuie sur une revue régulière des contrôles destinés à couvrir les risques inhérents aux activités du processus. Il est composé de risques et contrôles clés identifiés par l'encadrement exécutif via une approche top-down et des risques contrôles non-clés identifiés par les métiers via une approche bottom-up.

Il fait intervenir les directions opérationnelles (ou métiers) et l'équipe du contrôle interne qui a la charge de l'animer. Sur la base de ces risques et contrôles identifiés, le contrôle permanent se déroule suivant un cycle d'évaluation comprenant quatre étapes successives :

4 étapes du cycle d'évaluation du Contrôle Permanent



Dans un souci d'appropriation par les métiers, l'évaluation de la maîtrise des risques repose sur une autoévaluation des métiers sur les contrôles réalisés au fil de l'eau et sur des tests réalisés par les équipes du contrôle interne :

L'autoévaluation des contrôles : Elle est réalisée par les opérationnels grâce à un questionnaire standardisé pour évaluer la couverture du risque et portant sur trois thèmes principaux, notamment sur le niveau de preuve, documentation et de formalisation des contrôles.

- **Les tests sur les contrôles** : Au-delà d'une vérification de cohérence, des tests sont menés chaque année par le contrôle Interne sur un échantillon de contrôles autoévalués. Ils consistent en une certification des informations de l'autoévaluation visant à vérifier que chaque contrôle a été évalué conformément à la réalité.
- **La cotation des risques** : La cotation est une combinaison de l'impact potentiel du risque s'il survenait, et de son occurrence, évaluée selon une échelle à quatre niveaux : Critique, Majeur, Modéré, Mineur. Le niveau du risque inhérent est la mesure de l'exposition au risque en l'absence de tout dispositif de contrôle. Le niveau de risque résiduel est celui du risque après prise en compte des éventuels incidents survenus au cours de l'exercice, de l'efficacité des dispositifs de contrôle et de maîtrise des risques en place.
- **Les actions d'amélioration des contrôles** : Les actions concernant des contrôles défaillants font l'objet d'une définition par le métier. La mise en place de ces actions peut être concertée, si nécessaire, avec les équipes du contrôle interne (cadre méthodologique, objectifs, niveau de priorisation).

Moyens matériels alloués au Contrôle Interne :

L'animation du système de maîtrise des risques de Filassistance International et du groupe CNP Assurances s'appuie sur un outil Nomos, déployé au 2nd semestre 2019, qui constitue le socle d'animation du dispositif de maîtrise des risques via des modules dédiés au contrôle permanent :

- Cartographie des risques ;
- Plans d'actions ;
- Déclarations des incidents opérationnels ;
- Plans de contrôles ;
- Indicateurs de suivi des risques-clés ;

L'architecture de l'outil permet d'assurer la complémentarité, mais aussi l'étanchéité nécessaire à l'indépendance de ces niveaux de contrôle.

1.3. Reporting

Le pilotage global de la maîtrise des risques opérationnels s'appuie sur le comité des risques opérationnels et du contrôle interne (CROCI).

Le CROCI a pour rôle de s'assurer de l'efficacité et de la complétude des contrôles mis en œuvre pour couvrir les risques liés aux activités exercées par les diverses entités de l'entreprise. Il fait le bilan de la gestion des risques opérationnels (contrôle interne et gestion des incidents opérationnels) et s'assure de la mise en œuvre et de l'avancée des plans de remédiation.

1.4. Fonction de vérification de la conformité

La fonction conformité, qui était portée par la Directrice de la conformité du Groupe CNP Assurances, actionnaire majoritaire de Filassistance International, a été internalisée en 2020 au sein de Filassistance International. Elle est

désormais de la responsabilité du Directeur Juridique et Conformité.

La mise en conformité réglementaire de Filassistance International a continué durant cette année (mise à jour des politiques, formation des personnels, ...).

1.4.1. Positionnement de la direction conformité

Le déploiement et la mise en œuvre opérationnels de la conformité au sein de Filassistance International est assumée par la direction conformité, laquelle opère en étroite collaboration avec la direction conformité du groupe CNP Assurances.

Dans ce cadre la direction de la conformité de Filassistance International, outre les ressources qui lui sont propres, peut, pour mener à bien ses missions, s'appuyer sur les différents départements de la direction conformité du groupe CNP Assurances.

Par ailleurs, elle bénéficie en plus de la veille qu'elle met en œuvre d'une information régulière grâce aux différents groupes de travail spécifiques appelés « filières » organisés par la direction conformité du groupe CNP Assurances.

Enfin, en participant à la commission juridique du Syndicat National des Sociétés d'Assistance (SNSA) comprenant l'ensemble des sociétés d'assistance du marché, la direction conformité de Filassistance International échange sur les pratiques mises en œuvre par ces dernières.

1.4.2. Missions et activité de la direction conformité en 2022

En 2022, la direction conformité de Filassistance International a poursuivi le déploiement des différents chantiers concernant la mise en conformité de l'entreprise. Ainsi, les chantiers de mise en conformité ont notamment concerné :

- Renforcement du Dispositif de Lutte contre la fraude
 - Renforcement de l'encadrement des contrôles de niveau I au niveau des plateaux d'assistance
 - Renforcement des contrôles de niveau II à la gestion (vérification de la complétude des justificatifs requis, contrôle de la bonne exécution des contrôles de niveau I incombant aux plateaux ; contrôle systématique a priori de l'authenticité des RIB bénéficiaires dans le cadre des campagnes de remboursement (Sepa mail), contrôle auprès du prestataire déclaré de l'authenticité de la prestation pour tout remboursement supérieur à 1.000 €
 - Mise en œuvre à compter du T2 2022 d'une extraction mensuelle de la base ORACLE, adressée à la Direction Juridique et Conformité, en vue d'identifier les données similaires utilisées dans différents dossiers pour analyse et recoupements a fins d'identification des potentielles cas de fraude et amélioration de la qualité des données.
- Poursuite de la mise en conformité RGPD
 - Validation de l'ensemble des PIA identifiés (validation par la DSI concernant les PIA impliquant l'utilisation d'une application informatique toujours en cours)
 - Mise en œuvre du déploiement d'archivage et anonymisation des données contenues dans l'ERP
 - Finalisation du cryptage du disque dur des PC portables
 - Formalisation de la cartographie des risques sur la base du modèle groupe
 - Elaboration du plan de contrôle interne dédié et réalisation de la première campagne NOMOS

Pour l'année 2022, FILASSISTANCE a diffusé un programme de formations obligatoires, construit autour de deux piliers :

- Un ensemble de modules de formations réglementaires « Groupe » diffusés en e-learning à l'ensemble des collaborateurs

- Un programme de formation continue obligatoire d'une durée de 15 heures, conforme aux exigences de la DDA, diffusé en e-learning via le site de l'organisme de formation (IFPASS) aux collaborateurs affectés à l'activité de distribution d'assurance.

f. Fonction d'audit interne

La fonction clé audit interne de Filassistance International est portée par un collaborateur de la direction de l'audit interne de CNP Assurances. Un plan d'audit propre à l'entité est réalisé et validé par le conseil d'administration.

La politique d'audit interne ainsi que ses évolutions sont soumises à la validation annuelle du conseil d'administration de Filassistance International.

Elle présente notamment :

- Les objectifs de la fonction audit interne
- La position de l'audit interne dans le dispositif de gestion des risques de l'entreprise
- Les modalités de conduite des missions d'audit
- Les droits et devoirs des auditeurs et des audités
- L'examen externe des pratiques d'audit interne (audit qualité)

1. Cadre organisationnel

Les activités de l'audit interne sont certifiées par l'institut français de l'audit et du contrôle interne (IFACI) et répondent au référentiel professionnel de l'audit interne (RPAI), issu des Normes Internationales d'audit Interne de l'IIA. A ce titre, l'évaluation externe des pratiques de l'audit interne est assurée par « IFACI Certification » qui réalise un suivi annuel et un audit de certification tous les trois ans.

Le périmètre de l'audit interne couvre les activités et processus de l'entreprise. Ce périmètre inclut également les activités déléguées ou sous-traitées par l'entreprise.

2. Indépendance et objectivité de la fonction audit interne

Le responsable de l'audit interne :

- rend compte de ses besoins et de l'ensemble de ses travaux au président directeur général de Filassistance International, sous l'autorité duquel il est placé ;
- exerce la fonction clé audit interne au sens de Solvabilité 2 ;
- rapporte périodiquement (au moins annuellement) au conseil d'administration de Filassistance International. Il lui présente pour approbation, sa politique d'audit, son plan d'audit et expose son bilan annuel d'activité. Les principaux points d'audit sont exposés ainsi que le suivi des recommandations et les modifications significatives du plan annuel initialement approuvé ;
- tient à la disposition du comité d'audit et des risques, du conseil d'administration les rapports détaillés des missions réalisées.

L'affectation de l'audit interne est effectuée de manière à éviter tout conflit d'intérêt ou manque d'impartialité potentiels ou réels. Les affectations aux missions s'appuient sur l'obligation faite à l'auditeur interne de déclarer tout conflit d'intérêt potentiel. Par ailleurs, le responsable de la mission d'audit interne ne peut, pendant un an au moins, réaliser des missions d'audit sur son ancien domaine de responsabilité.

Enfin, l'audit interne ne contribue pas à la mise en œuvre des recommandations : les plans d'actions sont définis et mis en œuvre par les audités, en toute responsabilité.

3. Dispositif d'élaboration du plan d'audit annuel

L'audit interne établit son programme de travail sur la base d'une vision pluriannuelle visant à couvrir le périmètre d'audit, dans le cadre d'une périodicité qui ne saurait dépasser 5 ans pour les activités potentiellement exposées aux risques et de 3 ans sur le dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT).

Le plan annuel d'audit s'appuie, en particulier, sur les risques identifiés par les instances de gouvernance de Filassistance International et leur cotation, les orientations stratégiques de Filassistance International et les évolutions de son environnement légal et réglementaire.

Ce plan prévoit une part de flexibilité pour s'adapter au contexte économique, aux risques de l'entreprise, et aux évolutions organisationnelles de celle-ci et répondre ainsi à de nouveaux besoins. Dans ce cadre, des arbitrages sont alors opérés après consultation du directeur général.

L'audit interne peut mener des missions portant notamment sur :

- La sécurité des opérations, la qualité du dispositif de contrôle interne et de conformité, le respect des procédures, lois et règlements en vigueur ;
- L'efficacité des organisations, des processus, des projets et des systèmes d'information mis en place ;
- L'alignement des moyens et des méthodes de pilotage mis en œuvre pour l'atteinte des objectifs de l'entreprise ;
- Les processus et activités partagés avec les partenaires et sous-traitants de l'entreprise ;
- Le suivi des plans de correction à la suite d'un audit interne ou externe ou d'une autorité de contrôle.

4. Bilan d'activité de l'année

Le responsable de l'audit interne présente au comité d'audit et des risques du conseil d'administration de Filassistance International le bilan de ses activités 2022.

La fonction audit interne de Filassistance a suivi tout au long de l'année l'avancement des actions identifiées par l'audit sur la tarification et le pilotage financier au sein de Filassistance International mené en 2020 (12 recommandations émises, dont 2 avec un risque résiduel élevé cotés en priorité 2), et celui concernant la sécurité du SI réalisé en 2021 (23 recommandations dont 9 prioritaires). A fin 2022 nous notons une forte diminution du stock de recommandations restant à clôturer qui est passé de 32 recommandations ouvertes en début d'exercice à 13 en fin d'année tel que :

Recommandations portant sur l'audit 2020 sur la tarification et le pilotage financier de Filassistance

- 5 recommandations ont une date d'échéance échue et présentent un taux d'avancement de 50% dont 1 au 31/12/2021, 4 au 31/03/2022 et 1 au 30/06/2022

Recommandations portant sur l'audit 2021 sur la sécurité du SI de Filassistance

- 2 recommandations ont une date d'échéance au 31/07/2022 pour un taux d'avancement de 40%,
- 2 recommandations ont une date d'échéance au 31/10/2022 pour un taux d'avancement de 40%,
- 4 recommandations ont une date d'échéance à échoir au 31/01/2022 pour un taux d'avancement de 55%,

Enfin, il est à préciser que la mission réalisée fin 2022 sur le dispositif de lutte contre la fraude et la corruption est en cours de finalisation.

g. Fonction actuarielle

Le Responsable de la fonction actuarielle au titre de l'exercice 2022 est Régis Laverdure, membre certifié de l'Institut des Actuaire, actuaire au sein du « service Méthodes Actuarielles et Contrôles » de CNP ASSURANCES.

1. La coordination du calcul des provisions techniques

La fonction actuarielle valide les calculs des provisions techniques Best Estimate et l'élaboration du bilan Solvabilité 2. Le calcul des provisions techniques Best Estimate et l'élaboration du bilan Solvabilité 2 sont confiés au service Gestion des Risques, rattaché à la Direction Générale.

Elle s'assure que les impacts éventuels sur les normes de souscription et de tarification ont bien été pris en compte.

Elle émet également ses avis au travers du rapport actuariel, destiné aux instances dirigeantes de la société et validé en conseil d'administration

La fonction actuarielle a approuvé les montants des provisions techniques déterminés au 31/12/2022.

2. L'appréciation de la suffisance et de la qualité des données

Trois types de données sont utilisés pour le calcul des provisions techniques French Gaap et Best Estimate :

- Les données comptables ;
- Les données de gestion ;
- Les données externes.

Les données comptables correspondent aux montants enregistrés à la clôture de l'exercice concernant les provisions techniques en French Gaap, les frais généraux ainsi que les sinistres.

Les données de gestion servent à ventiler les données comptables par exercice de survenance. Elles comprennent l'ensemble des sinistres dossiers par dossiers, par année de survenance et année de règlements.

Les données externes proviennent des partenaires assureurs pour l'évaluation de certaines provisions techniques. Les données ne font l'objet d'aucun regroupement. Elles sont constituées des informations par assuré (date de naissance, sexe, date de souscription, état, montant de la prime).

Des contrôles portant sur la comparaison entre les données comptables et les données de gestion sont effectués trimestriellement, au moment des arrêtés comptables trimestriels. Les contrôles n'ont pas fait apparaître de déficience dans la complétude, l'exactitude et la pertinence des données.

Les données utilisées ainsi que les méthodes de calcul des provisions techniques French Gaap sont validées chaque année par les Commissaires aux Comptes.

3. Le caractère approprié des méthodologies, modèles sous-jacents et Hypothèses

Des modèles différents selon la nature des provisions techniques sont utilisées (exemple : modèle Chain Ladder pour les provisions pour sinistres à payer) pour déterminer les provisions best Estimate. Les méthodes retenues sont documentées.

Par ailleurs, les changements d'hypothèses économiques sont revus. Durant l'année 2022, le modèle de calcul des provisions n'a pas connu d'évolution par rapport à l'année précédente. Les hypothèses retenues sont validées par la fonction actuarielle.

Il n'y a pas d'incertitude sur la qualité du modèle ni sur la qualité ou le caractère suffisant des hypothèses.

4. Avis sur la politique de souscription

La fonction actuarielle intervient dans le cadre de la souscription pour s'assurer que la qualité des affaires souscrites est alignée avec l'appétence aux risques de Filassistance International. L'avis qu'elle émet sur la politique de souscription est fondé sur des interventions continues au cours de l'année dans le processus de souscription, matérialisées par ses avis sur la tarification des affaires nouvelles dans le cadre de la politique de souscription.

La décision finale de souscription est prise par la direction générale dans le cadre du comité des engagements de Filassistance International (après éventuellement la validation du comité d'engagement groupe dans les cas prévus dans la politique de souscription)

La fonction actuarielle partage également des avis sur la souscription, à la fois en amont de la prise d'engagement et au vu des résultats de sinistralité lors des Comités de suivi de portefeuille de Filassistance International.

5. Avis sur les dispositions en matière de réassurance

La fonction actuarielle émet un avis sur la politique et les dispositions prises en matière de réassurance.

6. Une participation au dispositif de gestion des risques

La fonction actuarielle contribue aux travaux de calcul de SCR, notamment les SCR intervenant dans le calcul de la marge pour risque et les SCR faisant intervenir la capacité d'absorption des provisions techniques.

Elle participe à la production du rapport ORSA en particulier dans le cadre de l'opinion sur l'adéquation des provisions techniques.

h. Sous-traitance

1. Politique de sous-traitance

1.2. Objectifs et périmètre

La politique de sous-traitance de Filassistance International décrit les principes qui régissent le pilotage des activités de sous-traitance, ainsi que la gouvernance et le reporting mis en place.

Filassistance International définit la sous-traitance comme l'exécution par une tierce partie d'un service ou d'une activité qui fait partie du modèle d'entreprise de Filassistance International, et qui serait, autrement, exécutée par elle.

Cette politique s'inscrit également dans le cadre de la Directive 2009/138/CE « Solvabilité 2 » qui introduit la notion de fonctions ou activités critiques ou importantes, lesquelles doivent faire l'objet d'une attention particulière en cas de sous-traitance.

Pour Filassistance International, entrent dans le champ de la notion de fonctions ou activités critiques ou importantes :

- La délégation de l'une des fonctions clés, au sens de la Directive :

- la fonction de gestion des risques,
 - la fonction de vérification de la conformité,
 - la fonction d'audit interne,
 - la fonction actuarielle.
- La sous-traitance d'activités critiques ou importantes du fait de leur caractère essentiel à la continuité d'activité de Filassistance International (sont considérées comme telles les activités dont l'altération ou la dégradation pourrait nuire gravement à la prestation continue d'un niveau de service satisfaisant à l'égard des assurés, souscripteurs et bénéficiaires de contrats).
- la comptabilité de l'entreprise,
 - la conception et la tarification de produits d'assurance,
 - la gestion des actifs ou la gestion de portefeuille,
 - la sélection du risque à l'entrée dans l'assurance,
 - la gestion technique de prestations,
 - la gestion des systèmes d'information.

1.3. Instances de pilotage

Tout projet de recours à la sous-traitance sur une activité susceptible d'être critique ou importante au sens du présent paragraphe fait l'objet d'un examen par le Comité d'Offres. La décision de ce comité est notifiée au Comité des Risques. Le Comité de Direction entérine la décision.

Le Comité Offre est composé du Directeur Général Délégué et des Responsable/Directeurs des services opérationnels et supports.

Il se prononce sur le caractère critique ou important de l'activité dont la sous-traitance est envisagée. Le Comité Offre analyse la demande d'engagement de sous-traitance, vérifie la conformité du projet au regard des règles et de la politique de sous-traitance et émet un avis sur le projet. La délibération du Comité est motivée et documentée de manière à en permettre la revue à posteriori. La décision finale appartient au Comité de Direction qui formalise sa décision au Comité d'Offres.

Un process opérationnel dans le cadre de la sous-traitance des activités « critiques et importantes » a été mis en place en 2020 avec l'établissement d'une procédure de qualification de la sous-traitance accompagnée d'un dossier normatif de qualification.

2. Cartographie des activités critiques ou importantes sous-traitées

Filassistance International sous-traite des activités critiques et importantes dans le domaine de l'expertise liée aux prestations de garanties juridiques, dans le domaine des activités de téléassistance et dans le domaine du traitement de prestations d'assistance dans les Départements et Régions d'Outre-mer et dans le domaine de la gestion des systèmes d'information. Les sous-traitants ont leur siège social en France (y compris Outre-mer).

Une partie de la gestion des actifs et la gestion de la réassurance sont également sous-traités.

Au 31 décembre 2022, Filassistance International sous-traite la fonctions clé audit interne et la fonction actuarielle à son actionnaire CNP Assurances.

C. Profil de risque

a. Risque de souscription

1. Description

Le risque de souscription représente une variation défavorable de la valeur des engagements portés par l'assureur. En effet lors de la souscription d'une police d'assurance par les assurés, Filassistance International accepte un risque de souscription qui dépend du profil des assurés. Ainsi, ce risque fait partie de l'activité même de l'entreprise.

Ce risque dépend de plusieurs facteurs dont les principaux sont :

- Les anticipations retenues (fréquence et montant des sinistres) dans les éléments d'établissement des primes d'assurances payés par les assurés. Il s'agit du risque sur les primes.
- L'écart entre les provisions (calculées sur les prévisions de sinistres) et les montants engagés sur les sinistres connus.

Le risque de souscription domine le profil de risque de Filassistance International puisqu'il représente, au 31.12.2022, 84,3% (respectivement 71,5%) du BSCR après diversification (respectivement avant diversification).

Il est à noter qu'en 2022, le SCR de souscription Non-Vie augmente de 1,2 M€ par rapport à 2021 (+6,3%). Cela s'explique par la hausse du volume sous risques de primes et réserves qui passe de 82,6 M€ à 84,3 M€ au 31.12.2022.

Par ailleurs, le SCR rachat a baissé de 5,7% au 31.12.2022, ce qui représente -0,2 M€.

2. Exposition au risque et mesures d'atténuation

Filassistance International intervient sur les domaines de l'assistance aux personnes, de l'assistance automobile principalement et l'évolution du risque de souscription est directement corrélée au volume et à la nature des contrats souscrits par l'assureur.

Dans le cadre des activités de souscription, Filassistance International a mis en place plusieurs mécanismes de suivi et de maîtrise de ce risque :

- Processus de souscription :

- une politique de souscription qui définit la gouvernance, les normes de souscription et de tarification, ainsi que les reporting et les contrôles. La définition des règles et seuils techniques (ratio de retour sur fonds propres économiques, ratio de sinistre à prime, ...) de la politique de souscription s'appuie sur le plan stratégique de Filassistance International dans le cadre du respect de l'appétence aux risques et des exigences en capital ORSA,
- une revue annuelle de la politique de souscription et une validation par le comité d'engagement de Filassistance International et le comité d'engagement groupe de CNP Assurances. En 2022, la politique de souscription a été revue, sur validation en comité des engagements 2021, avec une mise à jour des indicateurs de rentabilité et la mise en place de la grille tarifaire des prestations sur les segments santé et automobile,
- un comité d'engagement hebdomadaire au sein de Filassistance International et un comité d'engagement groupe au sein de CNP Assurances dans les cas définis par la politique.

- Comité trimestriel de suivi du portefeuille qui vise à suivre la dérive éventuelle de la sinistralité et de proposer des mesures de maîtrise. En 2022, poursuite de l'identification des contrats à forte sinistralité dans le cadre du comité de suivi de portefeuille et renforcement des actions de renégociations tarifaires

- Une meilleure connaissance du portefeuille avec la mise en place de grilles tarifaires. Ces grilles tarifaires ont été révisées en 2022 afin de tenir compte des évolutions de statistiques disponibles et des coûts moyens

- Comité Technique des Métiers d'Assurances (CTMA) au sein du groupe CNP Assurances

- La politique de réassurance permet également d'encadrer la réassurance de Filassistance International qui vise à protéger le résultat d'exploitation. Dans ce cadre, les engagements de Filassistance International font l'objet d'un traité de réassurance en excédent de sinistre par dossier. A noter qu'en 2022, la politique de réassurance a été mise à jour, en conformité avec la politique de réassurance du Groupe après une analyse complète des éventuels écarts.

b. Risque de marché

1. Description

Le risque de marché pour Filassistance International est relativement limité puisque l'entreprise intervient sur le marché de l'assistance caractérisé par une duration courte et ainsi un portefeuille de placement faible. Ce risque est principalement constitué des risques de taux, des risques action et des risques de contrepartie.

Ainsi, Filassistance International évalue le risque de marché selon la formule standard. Ce dernier représente 15 % de son BSCR après diversification à fin 2022 avec une prépondérance du risque d'intérêt et du risque de spread.

Une partie de la gestion des actifs financiers est sous-traitée à SwissLife Asset management.

2. Politiques d'investissements, normes d'actif et surveillance

Filassistance International s'est dotée d'une politique de gestion des investissements. Elle décrit le dispositif mis en place pour gérer les risques financiers de Filassistance International :

- l'application des principes de la personne prudente
- l'application du principe de « double regard » dans les processus de décision d'investissement
- la prise en compte de la mesure du capital économique dans les décisions relatives aux investissements

Filassistance s'assure également de l'adéquation de ses actifs longs avec ses passifs longs. L'allocation de ses actifs est pilotée dans le cadre des normes définies avec le Groupe CNP Assurances. Filassistance présente une fois par an au Groupe CNP Assurances, lors du comité d'allocation stratégique, le bilan de sa gestion d'actifs et le résultat des contrôles quant au respect des normes en lien avec les politiques.

3. Surveillance et reporting

La politique de gestion des investissements définit des éléments de suivi et de surveillance des actifs financiers.

Un suivi des opérations, de la valorisation, de la performance et du respect des normes d'investissement est réalisé trimestriellement. La cohérence entre l'allocation stratégique définie pour l'année en cours et l'allocation d'actifs réelle est notamment vérifiée.

c. Risque de crédit

1. Risque de crédit

Le risque de crédit d'une obligation désigne l'éventualité d'une défaillance partielle ou totale de l'émetteur sur sa dette. Ce risque se matérialise pour les obligations émises par les entreprises privées et également pour les obligations souveraines émises par les Etats. Ce risque dépend de la santé financière de l'émetteur et de sa qualité de crédit qui est généralement synthétisée par une notation financière.

2. Le risque de contrepartie

Le risque de contrepartie désigne ici le risque d'un défaut d'une contrepartie autre que les émetteurs des obligations

détenues par Filassistance International. Il concerne pour Filassistance International les clients pour lesquels des primes acquises non émises sont comptabilisées. Il est également lié aux volumes de créances des réassureurs ainsi qu'aux volumes de trésorerie en banque.

Dans le cadre de la formule standard, le risque de défaut représente en 2022 18,5 % du BSCR après diversification. Chez Filassistance, le SCR de défaut des contreparties est essentiellement porté par le type 2. Ainsi, suite à la hausse des expositions de type 2, le risque de contrepartie augmente de 8,8% (soit +0,4 M€) entre 2021 et 2022.

3. Atténuation des risques

Le dispositif de politiques et de normes présenté pour les risques de marché (cf. section C2) s'applique pour les risques de crédit.

Filassistance International met également en place différents moyens de suivi afin d'atténuer les risques de contrepartie. Il s'agit notamment :

- Du suivi des soldes débiteurs et créditeurs de la balance client
- D'un point mensuel concernant le suivi des primes acquises non émises et identification des plans d'action à mettre en place.

d. Risque de liquidité

1. Description

Le risque de liquidité est défini comme le risque que Filassistance International ne soit pas en mesure de régler ses débiteurs en raison d'une faible liquidité de ses placements. Ce risque ne fait pas l'objet d'un module spécifique de la formule standard Solvabilité 2.

2. Exposition au risque et mesures d'atténuation

Filassistance a mis en place un pilotage strict de ses actifs dans une période de crise sanitaire avec un suivi de son niveau de trésorerie. En effet Filassistance s'assure régulièrement de l'adéquation du niveau de trésorerie avec ses engagements. Dans ce cadre Filassistance a défini un seuil d'alerte de son niveau de Trésorerie.

e. Risque opérationnel

1. Description

Dans le cadre de l'activité de l'entreprise, celle-ci fait face à des risques opérationnels pouvant résulter de la défaillance de l'organisation mise en place, des activités du personnel, des matériels utilisés, ou d'autres facteurs internes ou externes impactant l'activité de l'entreprise.

Dans le cadre de la gestion des risques opérationnels, Filassistance International s'appuie sur la nomenclature des risques opérationnels définie par le groupe CNP Assurances. Cette nomenclature concerne :

- Classe 1 : La fraude interne ;
- Classe 2 : La fraude externe ;
- Classe 3 : Les pratiques en matière d'emploi et sécurité sur le lieu de travail ;
- Classe 4 : Les clients, produits et pratiques commerciales ;

- Classe 5 : Les dommages aux actifs corporels ;
- Classe 6 : Les interruptions d'activité et dysfonctionnements des systèmes ;
- Classe 7 : L'exécution, livraison, et gestion des processus (dont la gestion de projets rattachant les risques de carence dans le cadrage, le pilotage et la conduite du changement associée)

L'année 2022 a été marquée par :

- Une refonte de la cartographie des risques qui a été mise en œuvre au T1 2022 afin d'intégrer la notion de « contrôles et risques clés » dans la démarche, conformément aux attentes du Groupe,
- Des travaux qui ont été réalisés par le biais de fusions et consolidations ayant permis de rationaliser le dispositif (le nombre de contrôles est passé de 232 à 179 (soit -23%) et le nombre de risques de 222 à 175, ce qui a permis de mettre en place le dispositif clé :
 1. Des risques et contrôles-clés, identifiés par l'encadrement exécutif via une approche top-down et utiles aux comités de direction (les risques et contrôles clés représentent plus de 10 % de la cartographie Filassistance) ;
 2. Des risques et contrôles non-clés, identifiés par les métiers via une approche Bottom-up et utiles au management opérationnel. Ils sont notamment basés sur les procédures mises en place par les métiers et constitutives d'une déclinaison opérationnelle des politiques de gestion des risques et des politiques de conformité ;
- Une campagne de contrôles unique intégrant le dispositif clé qui aura vu tous les contrôles et tous les risques évalués,
- Des certifications des contrôles qui ont été réalisées sur un tiers du dispositif clé par les équipes risques de CNP Assurances,
- La cotation de l'ensemble des risques revue au T2 2022 afin de prendre en compte l'ensemble des événements et résultats de l'année.

A date, l'univers des risques de Filassistance International compte 175 risques opérationnels.

Le risque opérationnel a représenté 6,3% du BSCR de l'entreprise en 2022.

2. Exposition au risque et mesures d'atténuation

Afin d'identifier et surveiller les risques opérationnels auxquels Filassistance International fait face l'entreprise met en place différentes mesures :

- cartographie des processus de l'entreprise et identification des risques dans le cadre du dispositif de contrôle interne
- consolidation des travaux dans l'outil de gestion des risques Nomos, partagé avec le Groupe CNP Assurances (outil de GRC : contrôle permanent, cartographies des risques, déclaration des incidents, suivi des plans d'actions)
- le suivi des plans d'actions définis à la suite des missions d'audit (internes ou externes)
- l'organisation et le suivi du plan de continuité de l'activité de l'entreprise.

Dans une vision de pilotage des risques opérationnels, une évaluation de risques opérationnels est menée afin de déterminer le profil des risques opérationnels de l'entreprise et d'identifier les zones de risque et les actions de remédiation nécessaires.

Notons également qu'un pilotage spécifique des risques majeurs opérationnels est mis en œuvre.

Un contrat d'assurance groupe (responsabilité civile, et cyber assurance) souscrit par CNP Assurances participe à des mesures d'atténuation des risques opérationnels.

2.1. Dispositif de contrôle permanent

Au cours de l'exercice, une campagne de contrôle unique sur l'ensemble des processus de Filassistance International (intégrant le dispositif clé) a été réalisée. Aussi, des contrôles supplémentaires ont été rajoutés sur la thématique RGPD.

A l'issue de la campagne 2022, 179 contrôles ont été revus et autoévalués par les opérationnels (100% du dispositif).

Ces campagnes d'autoévaluation ont permis l'ouverture de plans d'action dans une démarche d'amélioration continue et de sécurisation des activités.

2.2. Base Incidents

La collecte des incidents opérationnels, via la base Incidents, se place dans la continuité de la cartographie des risques en permettant d'objectiver la cartographie des risques. Le processus de déclaration des incidents est soutenu par une animation constante (formation, outil, ...) du contrôle interne auprès des métiers.

2.3. Indicateurs et autres éléments de reporting

L'animation du contrôle permanent repose sur une circulation adéquate de l'information. Il convient de rendre compte des travaux menés aux acteurs impliqués dans l'animation du dispositif de contrôle interne, pour leur permettre d'exercer leurs responsabilités tant au niveau opérationnel qu'au niveau managérial.

En 2022, le Contrôle Interne a publié des indicateurs sur les principaux axes d'animation du contrôle permanent, et notamment :

- Les indicateurs transmis à la fonction « gestion des risques » sur demande dans le cadre des travaux préparatoires du Comité d'Audit et des risques ;
- Les indicateurs mensuels présentés au Comité de Direction faisant un état de la base des incidents opérationnels ainsi qu'un suivi de l'ensemble des actions inscrites au dispositif;
- Les indicateurs transmis à la Direction des Risques du Groupe CNP Assurances : Reporting Risques opérationnels à fréquence trimestrielle (faits marquants, incidents, plans d'actions).

Par ailleurs, le dispositif de Contrôle Interne est présenté aux membres du Comité de Direction dans une instance dédiée : le Comité Risques Opérationnels et Contrôle Interne (CROCI), celui-ci est tenu semestriellement. En complément, un CROCI semestriel est également animé auprès de la DRG CNP Assurances

f. Autres risques importants

Filassistance International est attentive au risque de réputation qui peut altérer ponctuellement ou durablement la réputation de l'entreprise et potentiellement celle de ses actionnaires.

D. Valorisation à des fins de solvabilité

a. Actifs

1. Principes de valorisation retenus

La valorisation des postes du bilan est effectuée en accord avec l'article 75 de la Directive 2009/138/EC :

- « Les actifs sont valorisés au montant pour lequel ils pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes »,
- « Les passifs sont valorisés au montant pour lequel ils pourraient être transférés ou réglés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes ».

Les impôts différés sont calculés sur les écarts de normes.
Aucune reclassification n'est effectuée.

2. Valorisation des actifs du bilan

Le postulat de départ en matière de valorisation d'actifs et de passifs autres que les provisions techniques est celui du cadre normatif IFRS, à condition que les principes IFRS soient conformes aux principes Solvabilité 2 (article 75 de la Directive) ; dans le cas contraire, il est possible d'utiliser des méthodes alternatives (article 6 V2 § 2 et § 3), par exemple (article 9 V5 et article 10 V6) : les incorporels, les participations, ou tout actif n'étant pas valorisé à la juste valeur en IFRS. Le principe IFRS de constatation d'impôts différés est maintenu (article 11 V7). Par ailleurs, les passifs contingents matériels doivent être réintégrés au bilan (article 8 V4).

D'autre part, le référentiel Solvabilité 2 prévoit une valorisation des actifs et des passifs sous l'hypothèse que la compagnie va continuer son business (i.e.. Hypothèse de continuité d'activité).

La norme expose une hiérarchisation des principes de valorisation (article 7 V3) :

- Une approche par défaut utilisant la valeur de cotation sur des marchés actifs,
- Toute méthode alternative lorsque l'approche par défaut n'est pas applicable, sous réserve qu'elle soit conforme aux principes de valorisation économiques au sens de Solvabilité 2 et basée sur des inputs observables au maximum (observations sur les marchés financiers), en évitant d'utiliser des données spécifiques à l'entité.

Le Bilan S2 est établi à partir du bilan en normes IFRS. Une matrice de passage poste par poste a été établie, chaque poste fait ensuite l'objet d'un retraitement selon la Norme Solvabilité 2.

Pour des raisons de process et de cohérence avec la logique de fonctionnement des modèles qui projettent des flux composants entre autres des comptes de résultats IFRS, Filassistance International réalise la production du bilan économique Solvabilité 2 à partir :

- Du bilan IFRS,
- Et de retraitements de certains postes du bilan IFRS visant à obtenir une valorisation économique.

La réalisation du bilan économique par retraitement d'un bilan initial est équivalente à ce que la norme de point de départ soit la norme sociale ou la norme IFRS, pourvu que les principes économiques Solvabilité 2 soient respectés et que chaque retraitement donne lieu à une écriture d'impôt différé adéquate.

2.1. Traitement des Goodwill – écart d'acquisition

Filassistance International ne détient pas de Goodwill au bilan.

2.2. Traitement des autres actifs incorporels

En conséquence des principes liés à l'application de la norme Solvabilité 2, les actifs incorporels détenus par Filassistance International (fonds de commerce et logiciels) sont évalués à 0 en Bilan Solvabilité 2 car non évaluable à la juste valeur.

2.3. Traitement des frais d'acquisition reportés (FAR)

Le principe est de considérer que la totalité des actifs incorporels et assimilés (FAR) sont éliminés du bilan Solvabilité 2, soit parce qu'il s'agit d'actifs non séparables, soit parce que ces actifs ne sont pas cotés sur des marchés actifs. Filassistance International annule la valeur des FAR au Bilan S2.

2.4. Traitement des Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur Valeur Nette Comptable (VNC).

2.5. Actifs de placement

Les actifs financiers sont évalués à leur valeur économique en application des principes dictés par la norme Solvabilité 2. La valeur économique des actifs financiers est rapprochée de la juste valeur applicable dans les normes IFRS (valeur boursière).

2.6. Les autres actifs

Sont composés de :

- Créances nées d'opérations d'assurances et montant à recevoir d'intermédiaires,
- Créances nées d'opérations de réassurance ;
- Autres créances (hors assurances) ;
- Trésorerie et équivalent de trésorerie ;
- Autres actifs (charges constatées d'avance par exemple).

Les créances, les charges constatées d'avance et la trésorerie sont évalués à la juste valeur. Etant donné les délais d'encaissement rapide, il n'y a pas d'actualisation réalisée.

2.7. Impôts différés

Filassistance International applique les principes généraux de reconnaissance et de valorisation des impôts différés en conformité avec les principes de Solvabilité 2. Ainsi, l'ensemble des variations de valeurs mentionnées ci-dessus, ainsi que la revalorisation des provisions techniques, conduit à la reconnaissance d'impôts différés calculés avec le taux en vigueur.

Ci-dessous le récapitulatif des valeurs des actifs de Filassistance International au 31.12.2022 :

Postes du Bilan Filassistance International au 31.12.2022 (k€)	Montants IFRS	Valorisation Solvabilité II
Actif	77 688	74 398
Frais d'acquisition reportés	0	0
Actifs incorporels	164	0
Actifs d'impôts différés	1 675	0
Actifs corporels d'exploitation	555	555
Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)	48 345	46 911
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	-	-
Provisions techniques cédées	10	8
Créances nées d'opérations d'assurance	17 276	17 276
Dépôts auprès des cédantes	0	0
Créances nées d'opérations de réassurance	52	52
Autres créances (hors assurance)	639	639
Comptes courants et caisse	8 755	8 755
Autres actifs	218	202

b. Passif

La valorisation du passif à fin 2022 en vision Solvabilité 2 conduit à un montant de passif de 28 417 K€ contre 44 811 K€ dans les comptes IFRS.

Postes du Passif Filassistance International au 31.12.2022 (k€)	Montants IFRS	Valorisation Solvabilité II
Passif	44 811	28 417

1. Principes de valorisation retenus

1.1. Rappel normatif

Les comptes de la société Filassistance International sont établis en norme française et en norme IFRS à des fins de consolidation Groupe.

Les provisions Best Estimate sont déterminées à partir des provisions en norme française et d'hypothèses décrites au paragraphe suivant.

Le Best Estimate vise à évaluer les engagements de Filassistance International sans marge de prudence. Cette évaluation tient compte de tous les frais ainsi que la valeur temps de l'argent (actualisation et inflation des règlements futurs).

1.2. Définition du Best-Estimate

Les provisions techniques non-vie constituées au sein de Filassistance International relèvent des catégories suivantes :

- Provision pour sinistres à payer (en principal et en frais) pour les branches 17 et 18 (Protection Juridique et Assistance)
- Provisions pour primes pour les branches 17 et 18 (Protection Juridique et Assistance)
- Provision technique obsèques
- Provision technique dépendance
- Provision pour commissions variables versées aux Partenaires

Chacune de ces provisions fait l'objet d'une évaluation Best Estimate.

2. Méthodes et hypothèses

2.1. Données

Trois types de données sont utilisés pour le calcul des provisions techniques Best Estimate :

- **les données comptables** : correspondant aux montants enregistrés à la clôture de l'exercice concernant les provisions techniques en French GAAP, les frais généraux ainsi que les sinistres réglés.
- **les données de gestion** : servant à ventiler les données comptables par exercice de survenance. Elles comprennent l'ensemble des sinistres, dossier par dossier, par année de survenance et de règlement.
- **les données externes** : provenant des partenaires assureurs pour l'évaluation de certaines provisions techniques. Les données ne font pas l'objet d'autre regroupement. Elles sont constituées des informations par assuré (date de naissance, sexe, date de souscription, état).

2.2. Hypothèses

Des hypothèses économiques (telles que la courbe des taux réglementaire EIOPA, taux d'inflation, taux d'impôts sur les sociétés, ...) et de passif (sinistres, frais généraux, chargements sur primes, coût moyen d'un dossier, fréquence probable d'utilisation des garanties d'assistance, ...) sont utilisées dans le cadre des calculs des provisions Best Estimate.

Les méthodes retenues pour le calcul du best Estimate sont différentes selon la nature des provisions techniques (Modèle déterministe « Chain Ladder » pour les provisions pour sinistres afin de projeter dans le futur les règlements de sinistres ; flux des provisions French GAAP actualisés avec la courbe des taux sans risques avec ajustement de volatilité ; prise en compte des primes futures et des charges afférentes aux contrats pour le Best Estimate de primes, ...)

Une marge pour risque est calculée. La marge pour risque représente le coût d'immobilisation du capital égal au SCR nécessaire pour faire face aux pertes imprévues sur la durée de vie du passif.

Filassistance International calcule la marge pour risque à partir de l'approche dite « approximations des montants représentés par le terme SCR(t) » selon l'article 58 paragraphes (a) (i.e. niveau 3 dans la hiérarchie des méthodes selon les Actes Délégués). Cette méthode est basée sur l'hypothèse que l'écoulement des SCR futures est semblable à celui des Best Estimate.

La marge pour risque s'élève en 2022 à 1 555 K€.

c. Autres passifs

1. Principes de valorisation retenus

Les autres passifs sont composés de :

- Provisions autres que les provisions techniques ;
- Provisions pour retraite
- Dépôts des réassureurs ;
- Dettes nées d'opération d'assurance et montants dus aux intermédiaires ;
- Dettes nées d'opérations de réassurance ;
- Autres dettes (hors assurance) ;
- Autres passifs.

Ils sont évalués à leur juste valeur dans le bilan Solvabilité 2.

Les créances, les charges constatées d'avance et la trésorerie sont évalués à la juste valeur. Etant donné les délais d'encaissement rapide, il n'y a pas d'actualisation réalisée. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision doit être la valeur actuelle des dépenses attendues.

Les provisions pour engagements sociaux sont évaluées selon la norme IAS 19 tout en respectant les principes Solvabilité 2.

Les écarts d'évaluation enregistrés dans le bilan se traduisent par des suppléments ou des déductions d'impôts dans l'avenir. Ces suppléments ou déductions sont pris en compte dans le bilan sous forme d'impôts différés.

Les provisions pour risques et charges respectent la norme IAS 37 car :

- L'entité a une obligation actuelle résultant d'un événement passé ;
- Il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- Le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Ces provisions, étant à court terme (moins d'une année), l'effet actualisation est négligé.

Concernant les autres passifs, les données retenues sont déjà à leur juste valeur, il n'y a donc pas lieu de modifier le montant sous Solvabilité 2.

d. Méthode de valorisation alternative

Filassistance International n'utilise pas de valorisation alternative

E. Gestion du capital

a. Fonds propres

1. Objectifs et politique de gestion des fonds propres

La gestion du capital de Filassistance International est réalisée en intégrant les exigences de solvabilité réglementaire, en vision instantanée mais également en vision prospective, en application notamment des principes définis dans l'article 45 de la directive Solvabilité 2 (ORSA).

En complément des méthodes de réduction du capital (ajustement du volume d'activité par typologie de garanties, revue de l'allocation des actifs, redéfinition des « management actions », transfert de risques, etc...), la gestion du capital permet de garantir la solvabilité de Filassistance International.

Elle s'inscrit en conséquence dans le cadre du processus annuel de planification stratégique ORSA et donne lieu à la production chaque année d'un plan moyen terme de gestion du capital, validé par le conseil d'administration et traitant du paiement des dividendes, y compris le cas de réduction ou suspension des dividendes si nécessaire.

2. Procédure de définition du plan moyen terme de gestion du capital

Le plan moyen terme de gestion du capital est défini annuellement dans le cadre de l'exercice de planification ORSA. Il prend ainsi en compte les projections de solvabilité à partir des travaux menés dans le cadre de cette planification. Il décrit les opérations envisageables sur le capital sur la durée du business plan (distribution des dividendes).

A l'issue de l'exercice de planification ORSA, ce plan moyen terme de gestion du capital est présenté pour validation au Conseil d'Administration de Filassistance International, après avis du groupe CNP Assurances. Le plan moyen terme de gestion du capital s'appuie par nature sur les mêmes hypothèses que celles de l'exercice de planification ORSA, en conséquence :

- Il peut être ajusté en cas de survenance d'un événement majeur concernant les marchés (situation de stress sur les marchés actions, obligataires, etc.),
- Si la situation exige la revue, éventuellement partielle, de l'exercice de planification ORSA, le plan moyen terme de gestion du capital est également revu en conséquence. Il fait l'objet dans ce cas d'une nouvelle validation par le conseil d'administration.
- De manière générale, toute opération ayant un impact sur le capital fait l'objet d'une validation en conseil d'administration.

3. Description des éléments de Fonds Propres S2

3.1. Fonds propres de base

Les fonds propres de base S2 sont constitués :

- De l'excédent des actifs sur les passifs composés des fonds propres ordinaires ou fonds propres « durs » (Capital Social, réserves et reports à nouveau, prime d'émission) et de la réserve de réconciliation,
- Des titres subordonnés.

Par définition, les fonds propres étant calculés par différence entre l'actif et le passif, la réserve de réconciliation est le réceptacle de tous les retraitements depuis le bilan IFRS.

Elle est composée des ajustements sur :

- les actifs,
- les provisions techniques,
- les provisions autres que les provisions techniques (dont les impôts différés).

Les Fonds propres disponibles pour couvrir le SCR sont les fonds propres de base et les fonds propres auxiliaires ajustés si applicable, sur lesquels s'appliquent des limitations quantitatives. Filassistance International applique les limites en pourcentage du SCR telles que définies dans les mesures de niveau 2.

L'intégralité des Fonds propres de Filassistance International est de Tier 1, ils correspondent aux éléments de fonds propre de base qui sont immédiatement disponibles et mobilisables. Il n'y a donc aucun montant de capital classé en Tier 2 ou Tier 3.

3.2. Fonds propres auxiliaires

Aucun élément de fonds propres auxiliaires n'a été identifié au niveau de Filassistance International à fin 2022.

3.3. Ecrêtement lié au tiering

Le tiering correspond à l'évaluation de la qualité des fonds propres. Le seuil établi par la réglementation Solvabilité 2 pour couvrir le SCR amène à reclassifier les fonds propres comme suit :

- D'au moins 50% de Tier 1;
- Au plus 15% de Tier 3;
- Du reste en Tier 2.

La distinction de la qualité des fonds propres est la suivante :

- Tier 1 : Capital, réserves, plus-values latentes, excédents sur Best Estimate;
- Tier 2 : Lettres de crédit, capital souscrit non versé ; TSDI;
- Tier 3 : Marges futures en portefeuille, IDA.

L'intégralité des Fonds Propres de Filassistance International sont de Tier 1, il n'y a donc pas d'écèlement lié au tiering.

3.4. Différence entre les fonds propres S2 et les capitaux propres comptables

La différence entre les Fonds propres Solvabilité 2 et les Fonds propres comptables en norme sociale provient de la réserve de réconciliation.

3.5. Montant des fonds propres

Les fonds propres éligibles à la couverture du SCR à fin 2022 font intervenir le montant des dividendes prévisionnels à distribuer en 2023 sur les montants enregistrés en 2022. Ces fonds propres éligibles sont de 43 385 K€.

Fonds Propres Eligibles Filassistance International au 31.12.2022 (k€)	2021	2022
Total	45 467	43 385

b. Capital de solvabilité requis (SCR) et minimum de capital requis (MCR)

1. Méthode d'évaluation de l'exigence de capital

Filassistance International a opté pour le modèle standard afin de refléter son profil de risque en termes de besoin en capital appelé « Solvency Capital Requirement » (SCR). Le modèle standard est calibré pour représenter la valeur économique sous risque égal au 99,5ème percentile, à l'horizon de projection d'un an. Le cadre du modèle standard couvre la totalité des activités de Filassistance International.

1.1. Montant du capital de solvabilité requis (SCR)

Le ratio de couverture baisse de plus de 34 points en raison de la hausse du SCR (+2,7 M€ par rapport à 2021) et de la baisse des fonds propres éligibles (-2,1 M€ par rapport à 2021).

Cela s'explique principalement par une hausse de 6% du risque de souscription non-vie (+ 1,2 M€), d'une hausse de 9% du besoin en capital au titre du risque de défaut des contreparties (+ 0,4 M€) et enfin d'une baisse de l'ajustement pour impôt différés de 26,8% (1,1 M€).

Ainsi, les principaux risques auxquels est soumis Filassistance International sont :

- Le risque de souscription Non-vie qui s'élève à 20,1M€, soit 84% du BSCR après diversification ;
- Le risque de défaut des contreparties qui s'établit à 4,6M€, soit 19% du BSCR après diversification ;
- Et, le risque de marché qui s'élève à 3,7M€, soit 15% du BSCR après diversification.

3.1. Montant du capital minimum requis (MCR)

Le Minimum Capital Requirement (MCR) de Filassistance International est calculé selon la formule standard (soit application de la borne maximale égale à 45% du SCR et la borne minimale égale à 25% du SCR).

Le MCR de Filassistance International est de 6,7 M€ à fin 2022 et conduit à un taux de couverture du MCR de 644%.

c. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée

Cette section n'est pas applicable à Filassistance International.

d. Différence entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

Filassistance International n'utilise pas de modèle interne

e. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Aucun manquement au minimum de capital requis ou au capital de solvabilité requis n'est constaté.

F. Annexe : QRT public (états de reporting quantitatifs)

S.02.01.02 – Bilan (en €)

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Goodwill	R0010	
Frais d'acquisition différés	R0020	
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	554 565,17
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	46 910 981,62
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	
Actions	R0100	163 048,00
Actions – cotées	R0110	
Actions – non cotées	R0120	163 048,00
Obligations	R0130	32 654 885,05
Obligations d'État	R0140	8 104 770,30
Obligations d'entreprise	R0150	24 102 199,75
Titres structurés	R0160	447 915,00
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	14 093 048,57
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	0,00
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	8 349,18
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	8 349,18
Non-vie hors santé	R0290	8 349,18
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	0,00
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	17 276 386,04
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	51 725,00
Autres créances (hors assurance)	R0380	638 846,56
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	8 755 126,29
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	202 126,73
Total de l'actif	R0500	74 398 106,59

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	14 411 898,13
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	14 411 898,13
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	12 857 291,35
Marge de risque	R0550	1 554 606,78
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	0,00
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	
Marge de risque	R0590	
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	0,00
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	0,00
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	0,00
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0,00
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	1 641 039,00
Provisions pour retraite	R0760	789 022,00
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	2 955 026,61
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	3 036 970,65
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	
Autres dettes (hors assurance)	R0840	5 582 664,49
Passifs subordonnés	R0850	0,00
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0,00
Total du passif	R0900	28 416 620,88
Excédent d'actif sur passif	R1000	45 981 485,71

S.05.01.02 - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité (en €)

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Total
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	
		C0100	C0110	C0120	
					C0200
Primes émises					
Brut - assurance directe	R0110	3 547 585,72	48 133 005,71		51 680 591,43
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120				
Brut - Réassurance non proportionnelle	R0130				
Part des réassureurs	R0140		213 541,00		213 541,00
Net	R0200	3 547 585,72	47 919 464,71		51 467 050,43
Primes acquises					
Brut - assurance directe	R0210	3 518 364,22	48 557 654,21		52 076 018,43
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220				
Brut - Réassurance non proportionnelle	R0230				
Part des réassureurs	R0240		213 541,00		213 541,00
Net	R0300	3 518 364,22	48 344 113,21		51 862 477,43
Charge sinistres					
Brut - assurance directe	R0310	162 858,91	15 252 534,83		15 415 393,74
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320				
Brut - Réassurance non proportionnelle	R0330				
Part des réassureurs	R0340		64 968,00		64 968,00
Net	R0400	162 858,91	15 187 566,83		15 350 425,74
Variation des autres provisions techniques					
Brut - assurance directe	R0410	175 911,33	2 376 144,67		2 552 056,00
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420				
Brut - Réassurance non proportionnelle	R0430				
Part des réassureurs	R0440				
Net	R0500	175 911,33	2 376 144,67		2 552 056,00
Dépenses engagées	R0550	1 135 340,37	23 096 042,14		24 231 382,51
Charges administratives					
Brut - assurance directe	R0610	477 277,31	6 446 883,92		6 924 161,23
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0620				
Brut - Réassurance non proportionnelle	R0630				
Part des réassureurs	R0640				
Net	R0700	477 277,31	6 446 883,92		6 924 161,23
Frais de gestion des investissements					
Brut - assurance directe	R0710				
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0720				
Brut - Réassurance non proportionnelle	R0730				
Part des réassureurs	R0740				
Net	R0800				
Frais de gestion des sinistres					
Brut - assurance directe	R0810	96 825,35	9 068 168,55		9 164 993,90
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0820				
Brut - Réassurance non proportionnelle	R0830				
Part des réassureurs	R0840				
Net	R0900	96 825,35	9 068 168,55		9 164 993,90
Frais d'acquisition					
Brut - assurance directe	R0910	561 237,71	7 580 989,67		8 142 227,38
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0920				
Brut - Réassurance non proportionnelle	R0930				
Part des réassureurs	R0940				
Net	R1000	561 237,71	7 580 989,67		8 142 227,38
Frais généraux					
Brut - assurance directe	R1010				
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R1020				
Brut - Réassurance non proportionnelle	R1030				
Part des réassureurs	R1040				
Net	R1100				
Autres dépenses	R1200				2 685 524,28
Total des dépenses	R1300				26 916 906,79

S.17.01.02 – Provisions techniques non-vie (en €)

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		
		Assurance de protection juridique	Assistance	Total engagements en non-vie
		C0110	C0120	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0,00	0,00	0,00
Assurance directe	R0020	0,00	0,00	0,00
Réassurance proportionnelle acceptée	R0030			0,00
Réassurance non proportionnelle acceptée	R0040			0,00
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050			0,00
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque				
Meilleure estimation				
Provisions pour primes				
Brut - total	R0060	-360 972,13	-4 391 442,69	-4 752 414,83
Brut - assurance directe	R0070	-360 972,13	-4 391 442,69	-4 752 414,83
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0080			0,00
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0090			0,00
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, avant l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0100	0,00	0,00	0,00
Montants recouvrables au titre de la réassurance (hors véhicules de titrisation et réassurance finie) avant ajustement pour pertes probables	R0110			0,00
Montants recouvrables au titre des véhicules de titrisation avant ajustement pour pertes probables	R0120			0,00
Montants recouvrables au titre de la réassurance finie avant ajustement pour pertes probables	R0130			0,00
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la	R0140			0,00
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-360 972,13	-4 391 442,69	-4 752 414,83
Provisions pour sinistres				
Brut - total	R0160	296 709,39	17 312 996,79	17 609 706,18
Brut - assurance directe	R0170	296 709,39	17 312 996,79	17 609 706,18
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0180			0,00
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0190			0,00
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, avant l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la	R0200	0,00	8 349,18	8 349,18
Montants recouvrables au titre de la réassurance (hors véhicules de titrisation et réassurance finie) avant ajustement pour pertes probables	R0210	0,00	8 349,18	8 349,18
Montants recouvrables au titre des véhicules de titrisation avant ajustement pour pertes probables	R0220			0,00
Montants recouvrables au titre de la réassurance finie avant ajustement pour pertes probables	R0230			0,00
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la	R0240	0,00	8 349,18	8 349,18
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	296 709,39	17 304 647,61	17 601 357,00
Total meilleure estimation - brut	R0260	-64 262,75	12 921 554,10	12 857 291,35
Total meilleure estimation - net	R0270	-64 262,75	12 913 204,92	12 848 942,17
Marge de risque	R0280	-7 770,17	1 562 376,94	1 554 606,78
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290			0,00
Meilleure estimation	R0300			0,00
Marge de risque	R0310			0,00
Provisions techniques - Total				
Provisions techniques - Total	R0320	-72 032,92	14 483 931,04	14 411 898,13
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie -	R0330	0,00	8 349,18	8 349,18
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340	-72 032,92	14 475 581,87	14 403 548,95

S.19.01.21 – Sinistres en non-vie (en €)

Triangle des paiements des sinistres bruts (incrémental)																	
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160
Prior	R0100																
N-14	R0110																
N-13	R0120																
N-12	R0130	6 872 776	622 616	23 348	4 136	1 838	376	0	0	3 607	3 882	0	0	692			
N-11	R0140	22 257 187	3 046 464	67 361	17 939	0	4 734	10 654	1 566	781	825	125	0				
N-10	R0150	24 040 162	2 391 215	66 004	2 190	11 790	8 292	3 223	5 332	1 697	4 460	874					
N-9	R0160	24 088 392	3 161 621	20 731	86 254	6 687	6 535	4 808	5 789	633	414						
N-8	R0170	23 867 085	822 079	239 244	44 177	17 349	18 971	3 280	4 184	15 654							
N-7	R0180	25 980 399	3 869 100	247 666	45 995	32 627	7 968	8 553	7 610								
N-6	R0190	18 519 440	4 996 077	437 768	88 547	28 493	19 165	2 558									
N-5	R0200	15 515 946	5 361 158	265 288	53 126	26 194	48 802										
N-4	R0210	14 824 150	7 645 556	180 474	113 115	63 467											
N-3	R0220	15 136 566	7 535 776	281 010	126 008												
N-2	R0230	13 791 920	5 365 132	208 394													
N-1	R0240	16 566 935	5 616 162														
N	R0250	16 553 106															

Triangle des sommes recouvrées auprès des réassureurs (incrémental)																	
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
		C0600	C0610	C0620	C0630	C0640	C0650	C0660	C0670	C0680	C0690	C0700	C0710	C0720	C0730	C0740	C0750
Prior	R0300																
N-14	R0310																
N-13	R0320																
N-12	R0330	0	0	0	0	0	0	0	0	7	0	0	0	0	0		
N-11	R0340	14 836	61 189	308	0	0	29	67	3	0	0	0	0	0			
N-10	R0350	27 732	7 882	4 154	9	76	80	6	0	0	0	0	0				
N-9	R0360	0	33 481	52	558	63	12	0	0	0	0	0					
N-8	R0370	0	0	1 546	212	33	0	0	0	0							
N-7	R0380	138 477	24 573	1 224	87	0	0	0	0								
N-6	R0390	82 201	38 118	827	4 330	0	0	0									
N-5	R0400	109 576	10 126	63 498	652	0	0										
N-4	R0410	28 001	42 421	0	-469	0											
N-3	R0420	0	30 089	27 962	194												
N-2	R0430	58 561	5 506	0													
N-1	R0440	6 007	25 587														
N	R0450	67 485															

Triangle des Best Estimates non actualisés des provisions de sinistres brutes (incrémental)																	
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	C0310	C0320	C0330	C0340	C0350
	R0100									0							
	R0110								0	0							
	R0120							0	0	0							
	R0130						0	0	0	0							
	R0140					0	0	0	0	0							
	R0150				6 534	9 380	0	0	0	0							
	R0160			16 424	16 532	0	0	0	0	0							
	R0170		61 020	21 647	0	0	0	0	0	0							
	R0180	235 372	72 012	0	32 080	0	0	0	0								
	R0190	3 286 266	178 224	39 076	84 842	6 748	7 669	6 886									
	R0200	2 655 484	321 086	344 320	31 352	18 794	11 273										
	R0210	4 035 948	331 797	93 719	50 129	38 663											
	R0220	4 965 220	376 775	130 790	81 000												
	R0230	5 090 812	366 815	148 653													
	R0240	6 667 529	473 745														
	R0250	6 791 761															

Triangle des Best Estimates non actualisés des provisions de sinistres cédées (incrémental)																	
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
		C0800	C0810	C0820	C0830	C0840	C0850	C0860	C0870	C0880	C0890	C0900	C0910	C0920	C0930	C0940	C0950
	R0300									0							
	R0310								0	0							
	R0320							0	0	0							
	R0330						0	0	0	0							
	R0340						0	0	0	0							
	R0350				26	51	0	0	0	0							
	R0360			67	101	-9 171	0	0	0	0							
	R0370		157	108	-16 164	0	0	0	0	0							
	R0380	3 987	690	-21 165	0	0	0	0									
	R0390	45 700	2 210	58	0	-2	-2	-2									
	R0400	37 348	1 053	0	104	62	37										
	R0410	5 454	0	1 363	-143	-114											
	R0420	0	16 638	804	-265												
	R0430	39 311	17 512	571													
	R0440	23 621	16 697														
	R0450	49 765															

Triangle des provisions dossier/dossier brutes de réassurance (incrémental)		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
		C0400	C0410	C0420	C0430	C0440	C0450	C0460	C0470	C0480	C0490	C0500	C0510	C0520	C0530	C0540	C0550
Prior	R0100																
N-14	R0110																
N-13	R0120								0								
N-12	R0130							0						421			
N-11	R0140						1716	4934	0			66	0				
N-10	R0150					4375	3827	1733	2589		2355	531					
N-9	R0160				32004	3087	3515	2335	3098	334	252						
N-8	R0170			88709	20486	9330	9211	1755	2209	9512							
N-7	R0180		1424054	114834	24736	15823	4264	4516	4626								
N-6	R0190	5953155	2310253	235428	42811	15248	10120	1555									
N-5	R0200	7178884	2883184	122908	28431	13831	29662										
N-4	R0210	7972300	2759884	96582	59727	38576											
N-3	R0220	8613128	4032838	148379	76590												
N-2	R0230	7380870	2832897	126665													
N-1	R0240	8747673	3413594														
N	R0250	10061245															
Triangle des provisions dossier/dossier cédées à la réassurance (incrémental)		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
		C1000	C1010	C1020	C1030	C1040	C1050	C1060	C1070	C1080	C1090	C1100	C1110	C1120	C1130	C1140	C1150
Prior	R0300																
N-14	R0310																
N-13	R0320																
N-12	R0330																
N-11	R0340																
N-10	R0350											-2					
N-9	R0360										-1						
N-8	R0370									-36							
N-7	R0380								-16								
N-6	R0390	60512	10363	1629	204	82	15	-5									
N-5	R0400	32202	19947	587	153	21	-101										
N-4	R0410	55155	13177	521	-157	-131											
N-3	R0420	41122	21766	14967	-142												
N-2	R0430	39835	7196	-430													
N-1	R0440	16423	4023														
N	R0450	7020															

S.23.01.22 - Fonds propres (en €)

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	4 100 000	4 100 000			
de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	7 197 897	7 197 897			
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type	R0040	0				
s mutualistes subordonnés	R0050	0				
xcédentaires	R0070	0				
de préférence	R0090	0				
de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0				
de réconciliation	R0130	32 087 333	32 087 333			
subordonnés	R0140	0				
égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0				
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0				
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0				
Is propres de base après déductions	R0290			0	0	0
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	0				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0				
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320	0				
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0				
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0				
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0				
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0				
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0				
fonds propres auxiliaires	R0390	0				
Is propres auxiliaires	R0400	0			0	0
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	45 981 486	45 981 486	0	0	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	45 981 486	45 981 486	0	0	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	43 385 231	43 385 231			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	43 385 231	43 385 231			
solvabilité requis	R0580	23 288 753				
de capital requis	R0600	6 737 164				
Is propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	186,3%				
Is propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	644,0%				

Réserve de réconciliation

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	45 981 486
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	2 596 255
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	11 297 897
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	32 087 333
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	5 679 106
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	5 679 106

S.25.01.22 - Capital de solvabilité requis (en €)

		Capital de solvabilité requis net	Capital de solvabilité requis brut	Attribution des ajustements dus aux FC et aux PAE
		C0030	C0040	C0050
Risque de marché	R0010	3 704 441	3 704 441	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	4 571 284	4 571 284	
Risque de souscription en vie	R0030			
Risque de souscription en santé	R0040			
Risque de souscription en non-vie	R0050	20 796 688	20 796 688	
Diversification	R0060	-4 390 914	-4 390 914	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		0	
Capital de solvabilité requis de base	R0100	24 681 499	24 681 499	

Calcul du capital de solvabilité requis

		C0100
Ajustement du fait de l'agrégation des nSCR des FC/PAE	R0120	
Risque opérationnel	R0130	1 562 281
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-2 955 027
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	23 288 753
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	23 288 753
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	
Méthode utilisée pour calculer l'ajustement dû à l'agrégation des nSCR des FC/PAE.	R0450	
Prestations discrétionnaires futures nettes	R0460	

S.28.02.01 – Minimum de capital requis (activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non vie) (en €)

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie		C0010
RésultatMCRNL	R0010	6 737 163,62

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	0	3 513 398
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	12 913 205	48 275 568
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie		C0040
RésultatMCRL	R0200	0,00

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210		
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		

Calcul du MCR global		C0070
MCR linéaire	R0300	6 737 164
Capital de solvabilité requis	R0310	23 288 753
Plafond du MCR	R0320	10 479 939
Plancher du MCR	R0330	5 822 188
MCR combiné	R0340	6 737 164
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	2 500 000
Minimum de capital requis	R0400	6 737 164